



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

pour le territoire de
Clisson Sèvre et Maine Agglo

9 novembre 2021

SOMMAIRE

Préambule	4
Article 1er - Objet du contrat	6
Article 2 – Les stratégies et priorités d’action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain	7
2.1 Le diagnostic territorial partagé	7
2.2 La contractualisation existante	7
2.3 Les orientations stratégiques	8
Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d’actions	10
Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	11
Article 5 - Engagements des partenaires.....	12
5.1. Dispositions générales concernant les financements	11
5.2. Le territoire signataire.....	12
5.3. L’État, les établissements et opérateurs publics.....	13
5.4. Engagements de la Région	15
5.5. Engagements du Département	16
5.6. Engagements des opérateurs publics	17
5.7. Mobilisation des citoyens et acteurs socio-économiques	17
5.8. Eléments financiers du CRTE	18
Article 6 - Gouvernance du CRTE.....	19
Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE	21
Article 8 - Communication.....	21
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	22
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	22
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	22
Article 12 - Résiliation du CRTE	23
Article 13 – Traitement des litiges.....	23
Liste des annexes.....	24

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

ENTRE

- **La communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,**
Représentée par M. Jean-Guy CORNU, Président, à l'effet des présentes suivant la décision du Bureau communautaire du 2 novembre 2021,
Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Didier MARTIN, Préfet de la Loire-Atlantique,
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le conseil régional des Pays de la Loire,**
Représenté par Mme Christelle MORANÇAIS, Présidente,
Ci-après désigné par « le Conseil régional », d'autre part,
- **Le conseil départemental de la Loire-Atlantique,**
Représenté par M. Michel MENARD, Président
Ci-après désigné par « le Conseil départemental »,
d'autre part,
- **La Banque des territoires,**
Représenté par M. Philippe JUSSERAND, Directeur régional des Pays de la Loire,
Ci-après désigné par « la banque des territoires »,
d'autre part,
- **L'ADEME,**
Représenté par M. Franck DUMAITRE, Directeur régional,
Ci-après désigné par « l'ADEME »,
d'autre part,

En présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que *« d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables »*.

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, la « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, *« car c'est elle qui détient une large part des leviers du sursaut collectif »*. En effet, cette pandémie a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique.

Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Il a été complété en septembre, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros dont l'objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan, quatre fois supérieur à celui mis en place après la crise de 2008, mise sur une territorialisation accrue afin d'optimiser la consommation des crédits.

Sans attendre la signature du contrat, l'État a déployé un programme de relance 2020-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local et selon trois axes prioritaires (transition écologique, cohésion sociale et territoriale, compétitivité). Cet engagement pour la relance décrit pour le territoire est annexé au présent contrat.

De plus, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La **transition écologique**, le **développement économique** et la **cohésion territoriale** constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent ainsi une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. Ce nouveau contrat est fondamentalement un outil de simplification des politiques publiques.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

Article 1er - Objet du contrat

Ainsi que le protocole d'intention de signer le CRTE le prévoit, le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et le territoire.

Le CRTE est en effet un contrat cadre qui formalisera un partenariat de court, moyen et long terme entre l'État et l'EPCI, et qui a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd'hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l'État, les collectivités membres et l'intercommunalité.

L'objet du CRTE est de définir ce cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle par l'ensemble des signataires.

Comme le contrat Etat-Région, dont il déclinera les **orientations** sur ce territoire, le CRTE proposera un cadre permanent de référence pour les élus du territoire intercommunal, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale...), ainsi que le Conseil régional et le Conseil départemental.

Il identifiera, dans une version complétée au premier trimestre 2022, les projets et actions pertinentes en matière par exemple de développement durable et de biodiversité, d'éducation, de sport, de santé, d'accompagnement des publics les plus vulnérables, de culture, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités, de développement économique et de formation, de cohésion et d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement et d'économie numériques et de réseaux.

Sur la base du projet de territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo, en cours de finalisation, le CRTE décline, par orientation stratégique, des projets et actions opérationnels pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les stratégies et priorités d’action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain

2.1 Le diagnostic territorial partagé

Définir la stratégie et les priorités d’action sur ce territoire demande au préalable la réalisation d’un diagnostic territorial, réalisé au moment de la signature du CRTE, permettant d’identifier les enjeux partagés entre l’État et les collectivités du territoire intercommunal.

De ce diagnostic, les orientations stratégiques qui feront sens pour l’ensemble des partenaires autour du CRTE ont été identifiées. Les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, SCoT, PLUi(H), PLH, PADD, PCAET, SDAASAP, ...) existants, ainsi que le programme territoire d’industrie, agenda rural, l’opération de revitalisation des territoires passée par Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes de Clisson et Haute-Goulaine.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Un diagnostic territorial partagé faisant ressortir les caractéristiques territoriales et les enjeux figure en annexe 1 du CRTE.

2.2 La contractualisation existante

Il est rappelé que le CRTE est un contrat cadre qui a vocation à porter les principales politiques publiques partenariales aujourd’hui couvertes par de nombreux contrats passés entre l’État, les collectivités membres et l’intercommunalité.

Dès la phase d’engagement de l’élaboration du contrat, un recensement des contractualisations existantes, qui relève du diagnostic du territoire est dès lors réalisé.

L’intégration avec les dispositifs contractuels régional et départemental est également recherchée, dans la mesure du possible.

Dès lors qu’un axe ou une orientation stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l’État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l’accès des porteurs de projets aux crédits de l’État et de ses opérateurs.

L’ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire sont rappelées dans l’**annexe 2** du CRTE, qui sera actualisée après validation du CRTE par le COPIIL.

Les soutiens financiers apportés par l’Etat sont recensés dans l’**annexe 3** du CRTE.

2.3 Les orientations stratégiques

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, une ambition pour le territoire, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Le projet de territoire 2020-2030 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, dont l'élaboration a été lancée en décembre 2020, est encore en cours d'élaboration à la date de la signature du présent CRTE.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les grandes orientations du projet de territoire, définies suite à la concertation des habitants et des élus du territoire, menée au cours du premier semestre 2021, et ayant pour cœur le développement durable :

Transitions fortes à mettre en œuvre :

- **Orientation 1 : Environnement**
Devenir un territoire innovant qui se distingue par ses initiatives environnementales
- **Orientation 2 : Economie**
Piloter une transition économique qui assure une poursuite du développement du territoire et permette d'offrir une grande diversité d'emplois
- **Orientation 3 : Habitat**
Développer une offre immobilière variée, accessible à tous et orientée vers l'économie d'espace

Socle à conforter :

- **Orientation 4 : Solidarités**
Offrir aux habitants un maillage performant de services pour les plus jeunes comme pour les plus âgés
- **Orientation 5 : Equipements**
Développer une politique ambitieuse autour des équipements sportifs et culturels
- **Orientation 6 : Identité**
Un territoire au cadre de vie privilégié et à l'identité affirmée, construite autour du patrimoine et du vignoble

Ces différentes orientations stratégiques sont développées en **annexe 4** du CRTE.

Dans une version complétée au premier trimestre 2022, chaque orientation stratégique fera l'objet d'une fiche descriptive, afin de préciser les objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiqueront également la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage du CRTE, sans nécessité d'avenant.

Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d'actions

Dans une version complétée au premier trimestre 2022, les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en objectifs opérationnels et en projets ou actions à conduire, qui seront concrétisés sous forme d'opérations, le cas échéant cofinancées par l'État et/ou les signataires du présent CRTE, notamment au moyen de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou de tout autre dispositif d'aide susceptible d'être mobilisé.

Les projets, actions et opérations du CRTE sont décrites dans des fiches-actions.

3.1 Validation des actions

Un premier recensement des projets, actions et opérations identifiés par les communes est réalisé, figurant en **annexe 5**. Ce recensement, non exhaustif, sera complété à l'issue de la finalisation du projet de territoire, au premier trimestre 2022.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE, et validée par COPIL.

Les opérations prêtes à démarrer en 2021/2022 font l'objet d'un recensement spécifique, figurant en **annexe 6**.

Chaque année, sera également ajoutée au contrat, une annexe financière listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

3.2 Modalités d'intégration des nouveaux projets et actions au CRTE

Des projets, de niveaux de maturité différents pourront intégrer le contrat postérieurement à sa signature. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du

contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage défini à l'article 6. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En tant que de besoin, le préfet, délégué territorial de l'ANCT en Loire-Atlantique, pourra solliciter le comité local de cohésion territoriale afin de mobiliser les acteurs de l'ingénierie locale et les partenaires, afin d'apporter tout élément d'éclairage sur les modalités d'accompagnement possibles.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce CRTE, la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat,

établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Cette concertation avec les acteurs du territoire sera particulièrement utile au moment de la définition des orientations et des actions du projet de territoire. Elle a également pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire est chargé d'organiser cette concertation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

5.3.1 – L'accompagnement des porteurs de projets

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

5.3.2 – L'accompagnement technique et financier

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Agence de l'Eau, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs seront à préciser en annexe.

5.3.3 – L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'État sur le territoire

Les politiques publiques prioritaires de l'État concernent l'environnement, l'organisation et l'équipement des territoires, l'accessibilité des services, les mobilités, la cohésion sociale, la sécurité et le développement économique.

S'agissant du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, et les communes de son territoire, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront particulièrement dans les axes :

- Coopération avec la métropole (particulièrement dans les domaines de la mobilité et de l'économie)
- Actions en soutien à la maîtrise de la pollution, à travers l'accompagnement et l'encouragement de projets de mobilités plus durables ainsi qu'en matière agricole
- Actions anticipant le changement climatique, poursuivant la préservation de la biodiversité (marais de Goulaine, restauration des continuités écologiques, renaturation des cours d'eau, etc) et concourant à la gestion de la quantité et de la qualité de la ressource en eau y compris pour le maraîchage et la viticulture
- Démarches innovantes en matière de sobriété foncière, en vue de répondre aux besoins de développement du territoire
- Mesures en soutien pour la mise en place d'un programme alimentaire territorial (PAT)
- Soutien à la transition énergétique, à travers la rénovation thermique de bâtiments notamment concernant les bâtiments publics ainsi que pour les logements et le développement des énergies renouvelables

- Soutien à l'attractivité, la revitalisation, le dynamisme économique du territoire ainsi qu'à la relocalisation de l'emploi
- Mise en œuvre de projets concourant à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'éducation artistique et culturelle et le développement de la lecture
- Mise en œuvre de projets transversaux créateurs de synergies territoriales et de services à la population : accès aux soins, Tiers-Lieux, accessibilité aux services, aménagement numérique
- Mise en œuvre de projets ou démarches s'inscrivant dans la lutte contre la pauvreté, la facilitation de l'insertion sociale, notamment des jeunes, et de l'accès au logement, dans l'accueil de populations nouvelles dans le respect des équilibres territoriaux, notamment dans les territoires d'intégration, bassin de vie et d'emploi
- Mise en œuvre de projets concourant au développement de logements sociaux et d'habitats adaptés

L'État pourra compléter cette liste au cours de l'exécution du contrat, en informant chaque année le COPIL de la liste actualisée.

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Les engagements financiers au 09/11/2021 de la Région des Pays de la Loire figurent en **annexe 7**.

5.5. Engagements du Département

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 ([Dispositif du soutien aux territoires](#)), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnections écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO₂, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

5.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

L'engagement spécifique de la Banque des Territoires figure en **annexe 8**.

5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

La dynamique d'animation du projet de territoire vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de territoire 2020-2030 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, lancée en décembre 2020, une concertation a été menée sur le territoire, selon les modalités suivantes :

- Un questionnaire à destination de tous les habitants de la communauté d'agglomération, du 2 au 29 mars 2021 ;
- 4 micros-trottoirs réalisés le 31 mars et le 2 avril 2021 à La Haye-Fouassière, Vieilleville, Clisson et Aigrefeuille-sur-Maine ;
- 5 ateliers de concertation avec des partenaires conviés en fonction du sujet traité, réalisés en avril 2021 :
 - o Atelier 1 : renforcer encore et valoriser pleinement l'image et la notoriété du territoire
 - o Atelier 2 : accueillir et accompagner les porteurs de projet
 - o Atelier 3 : dynamiser davantage les centralités : quelles attentes, quels outils ?
 - o Atelier 4 : solidarités, santé, vieillir sur le territoire
 - o Atelier 5 : gouvernance et démocratie participative
- Des temps de travail avec le conseil de développement
- Deux forums avec les élus communautaires et communaux, réalisés le 11 mai et le 1^{er} juin 2021.

5.8. Eléments financiers du CRTE

Deux annexes figurent au contrat :

- L'**annexe 3** récapitule les montants déjà accordés en 2020 – 2021 au titre du plan de relance notamment
- L'**annexe 6** mentionne les projets matures pour lesquels un financement est attendu en 2021 – 2022 des partenaires

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. Pour sa part, l'État facilitera l'accès à ses moyens financiers ainsi qu'à ceux de ses opérateurs. Chaque année, le CRTE sera accompagné d'un protocole financier qui dressera les sources de financement mobilisés.

Article 6 - Gouvernance du CRTE

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRTE au nom de l'État.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Chaque partenaire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage ou du suivi du CRTE, et qui sera l'interlocuteur des services des autres partenaires, pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 6) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le dispositif d'évaluation pourra s'appuyer sur les indicateurs utilisés dans le cadre du diagnostic mais également ceux fournis par la DREAL dans le portrait de territoire (déclinaison des indicateurs nationaux).

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 - Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de pilotage

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action annexée au présent contrat.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 9** (à compléter ultérieurement). Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

Le CRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les annexes 5 et 6 sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du COPIL du CRTE.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 9 novembre 2021

Préfecture de la Loire-Atlantique

Pour le préfet et par délégation,

Le Secrétaire général :

Pascal OTHEGUY

Conseil régional des Pays de la Loire

Pour la Présidente et par délégation,

Le Conseiller régional :

Maurice PERRION

Conseil départemental de la Loire-Atlantique

Le Président :

Michel MENARD

Clisson Sèvre et Maine Agglo

Le Président :

Jean-Guy CORNU

La Banque des territoires

Le Directeur régional :

Philippe JUSSERAND

L'ADEME

Le Directeur régional :

Franck DUMAITRE

Liste des annexes

Annexe 1 – Diagnostic partagé du territoire

Annexe 2 – Les contrats et partenariats s’inscrivant dans le CRTE

Annexe 3 – Soutiens financiers

Annexe 4 – Orientations stratégiques, projets et actions structurants

Annexe 5 – Tableau de programmation des fiches actions et projets

Annexe 6 – Projets et actions prêtes à démarrer en 2021-2022

Annexe 7 – Engagements du Conseil régional

Annexe 8 – Engagements de la Banque des territoires

**Annexe 9 – Indicateurs de suivi du CRTE
(à compléter ultérieurement)**

Le portrait CRTE de CA Clisson Sèvre et Maine Agglo

Arrondissement : Nantes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les sources et méthodes employées sont précisées en fin de document.

Afin d'en faciliter la lecture, les graphiques en 'nuage de points' sont artificiellement étendus selon l'axe des ordonnées.

Démographie

Population

source : INSEE - RP

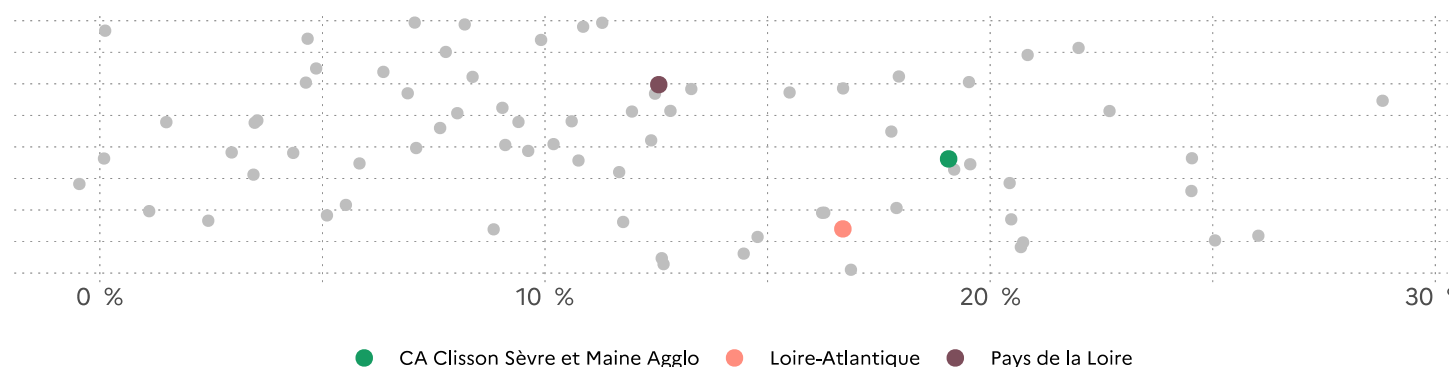
Territoire	Population totale en 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017 (en %)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	54 798	6 799	14,2
Loire-Atlantique	1 394 909	147 937	11,9
Pays de la Loire	3 757 600	275 013	7,9
France métropolitaine	64 639 133	2 844 126	4,6

Logements

source : INSEE - RP

Territoire	Nombre de résidences principales en 2017	Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2017	Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017	Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017 (en %)	Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017	Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017 (en %)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	21 510	415	3 444	19,1	35	9,2
Loire-Atlantique	620 688	78 008	88 779	16,7	7 523	10,7
Pays de la Loire	1 658 198	214 188	184 963	12,6	2 435	1,1
France métropolitaine	28 734 433	3 419 926	2 381 618	9,0	337 926	11,0

Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017



source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

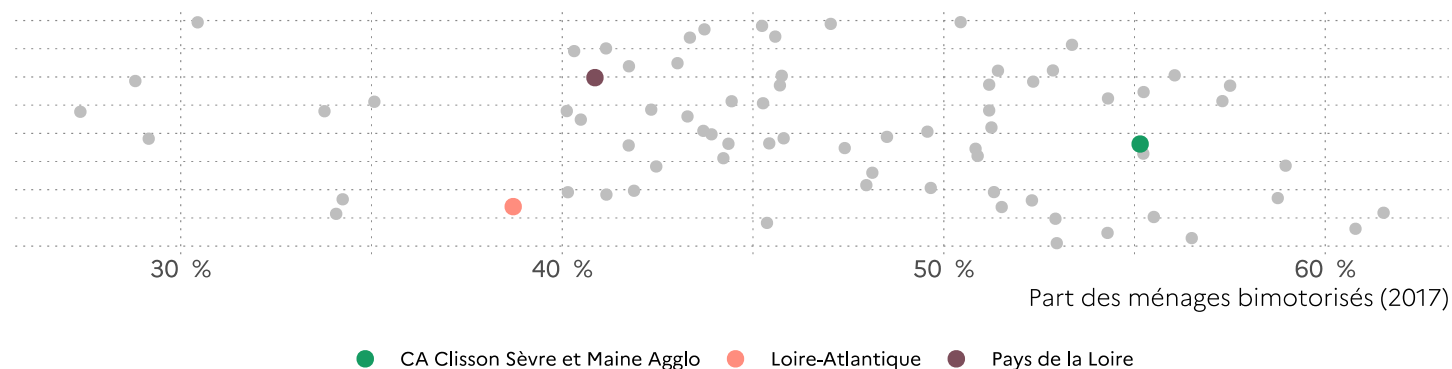
Mobilité

Autorité organisatrice de la mobilité : oui

source : Open street map, RSVERO2, INSEE - RP

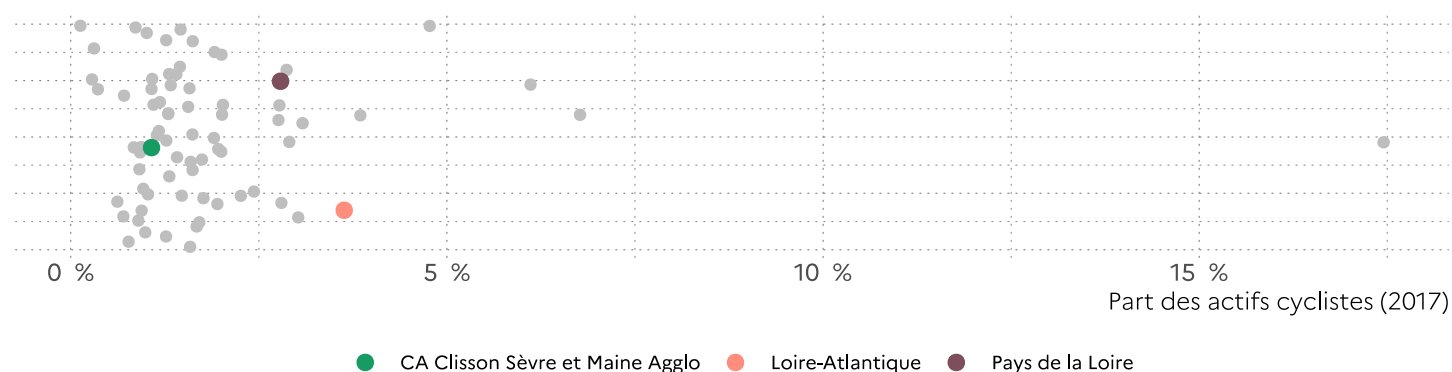
Territoire	Nombre de points de recharge électrique ouverts au public	Capacité d'accueil des parkings vélo en 2021	Part des ménages bimotorisés (en %, 2017)	Part des actifs cyclistes en 2017 en %	Part des actifs automobilistes en 2017 en %	Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable (en %, 2020)	Mètres d'aménagements cyclables par habitant en 2020
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	74	59	55,1	1,1	83,7	0,47	0,24
Loire-Atlantique	869	1 182	38,7	3,6	74,8	0,54	0,85
Pays de la Loire	2 943	2 966	40,9	2,8	79,0	0,47	0,83

Part des ménages bimotorisés par Epci en Pays de la Loire



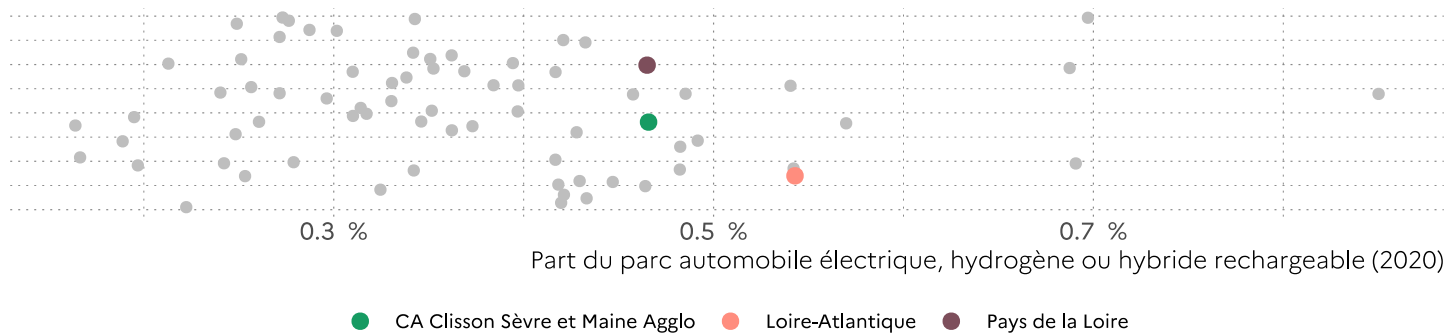
source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

Part des actifs cyclistes par Epci en Pays de la Loire



source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable par Epci en Pays de la Loire



source : RSVERO - en gris les autres EPCI

Énergie climat

PCAET, TEPCV et PTRE

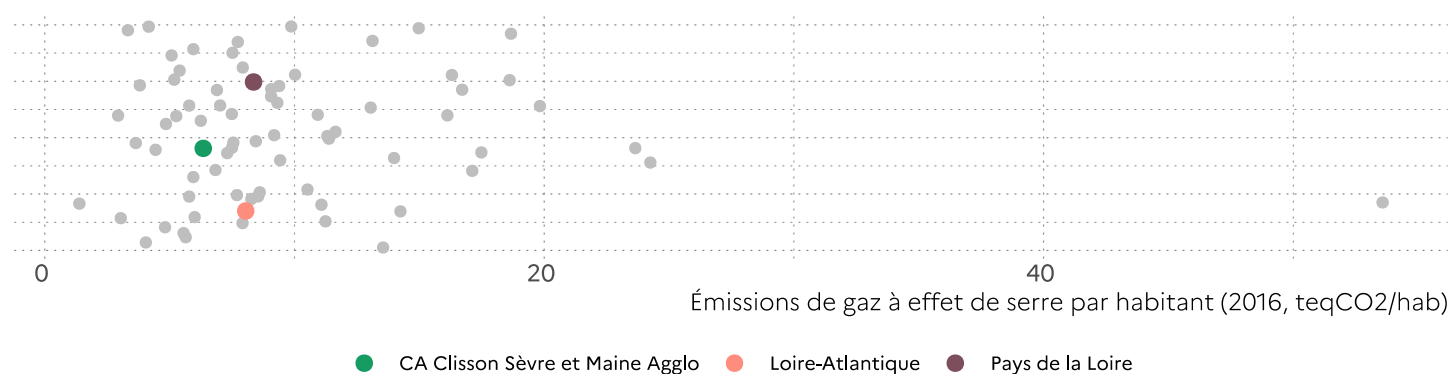
- PCAET obligatoire : oui
- Nom du PCAET : Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Echelle PCAET : epci
- PCAET opposable : non
- Avancement du PCAET : projet adopté
- Territoire TEPCV : information manquante
- Existence de PTRE (Plateformes territoriales de rénovation énergétique) : non

Climat / transition énergétique

source : Basemis v5, INSEE - RP, ...

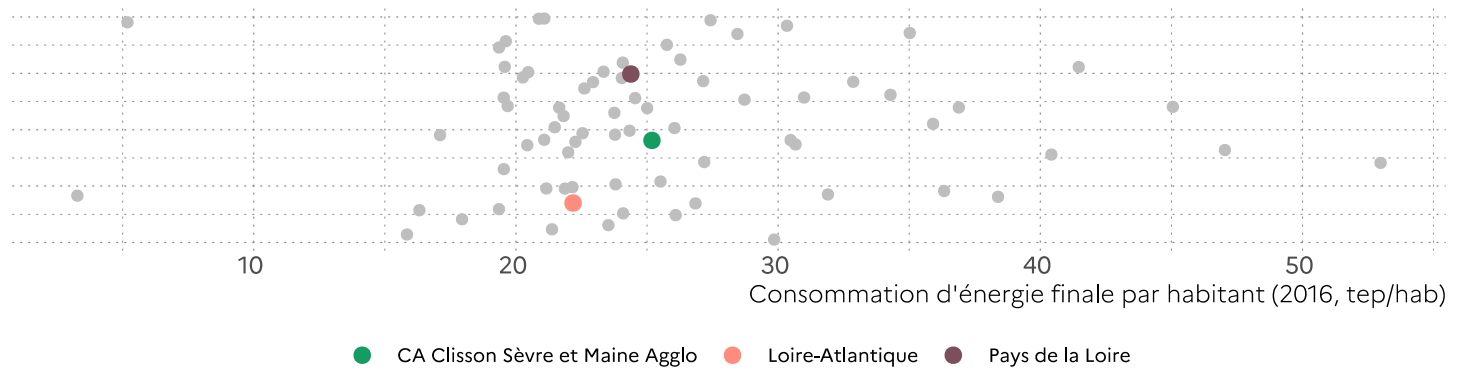
Territoire	Émissions de gaz à effet de serre (2016, milliers de tonnes équivalent CO ₂ - kteqCO ₂)	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (2016, teqCO ₂ /hab)	Consommations énergétiques du territoire (2016, GWh)	Consommations énergétiques du territoire par habitant (2016, en MWh/hab)	Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane (en 2019, en MWh)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	343	6,3	1 363	25,2	13 640
Loire-Atlantique	11 112	8,0	30 625	22,2	978 564
Pays de la Loire	31 239	8,4	91 130	24,4	2 985 216

Émissions de gaz à effet de serre par habitant



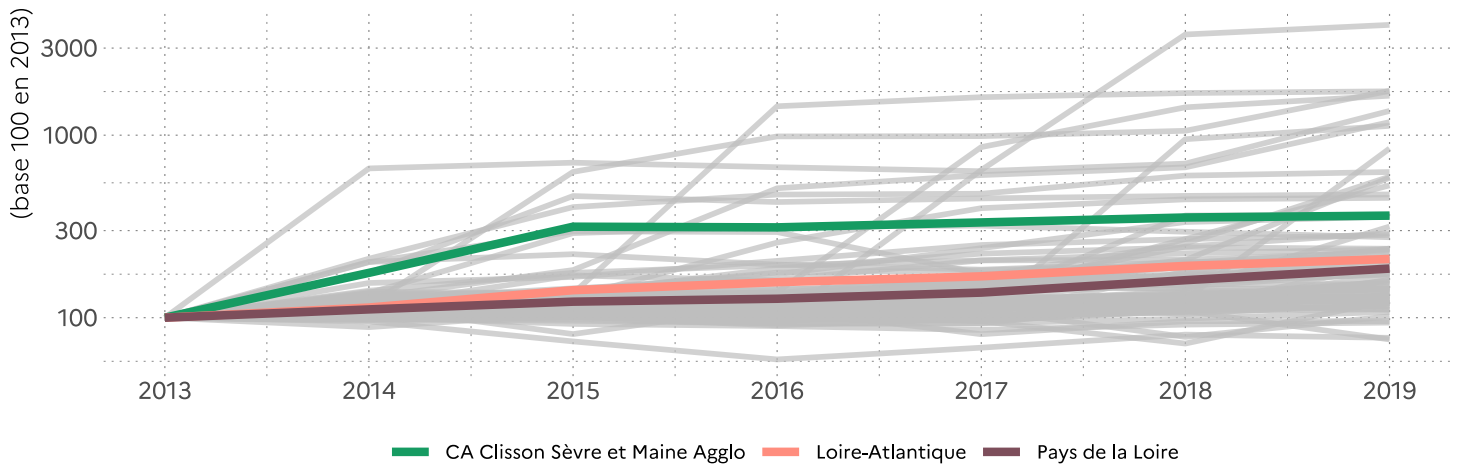
source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 - en gris les autres EPCI

Consommation d'énergie finale par habitant



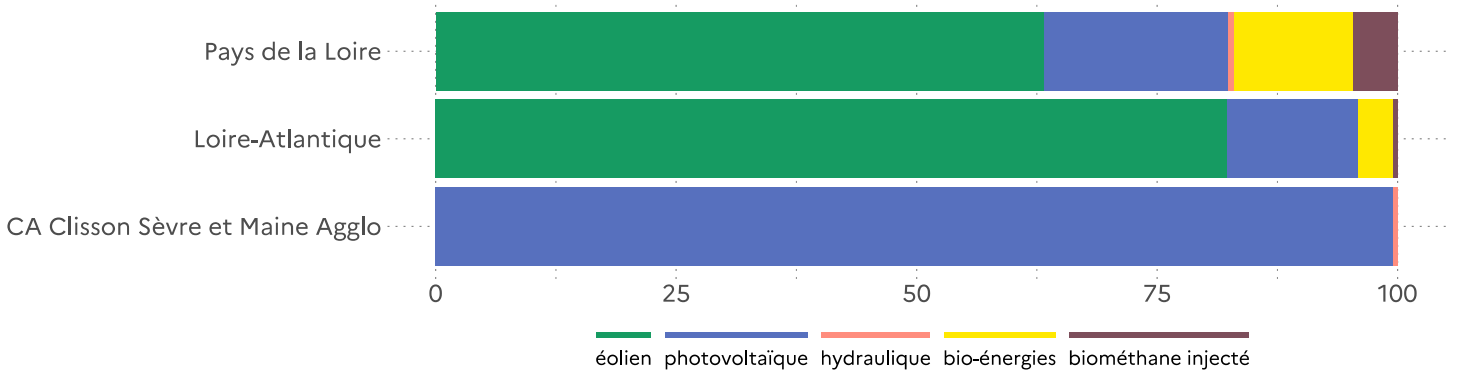
source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 - en gris les autres EPCI

Evolution de la production d'électricité renouvelable et de biométhane



source : DREAL - TEO, en gris les autres EPCI pour les millésimes 2017 et précédents

Composition de la production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane en 2019



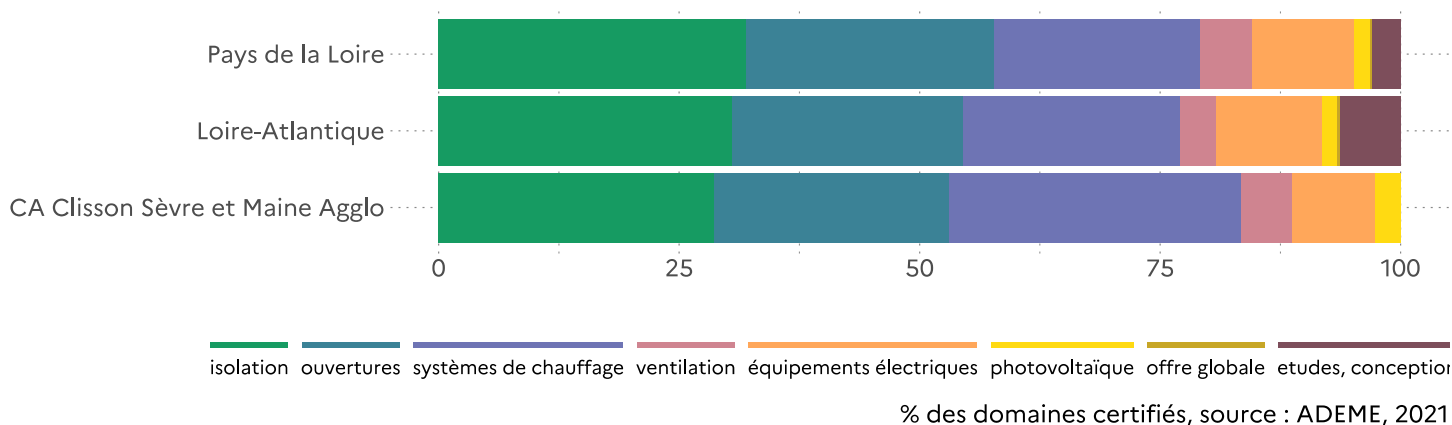
source : DREAL - TEO

Rénovation énergétique

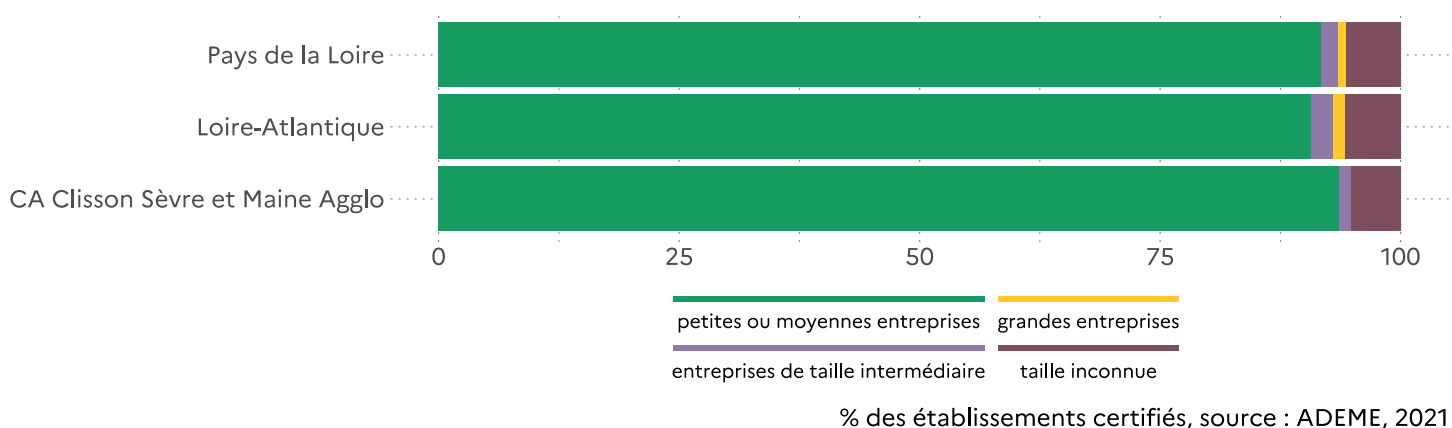
source : INSEE - Sirene, Ademe, DREAL, RPLS

Territoire	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire en 2021	Nombre de passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Part des passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Nombre de copropriétés fragiles (en 2017)	Part de copropriétés fragiles (en 2017)	Nombre de passoires thermiques dans le parc social (en 2020)	Part des passoires thermiques dans le parc social (en 2020)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	78	3 120	16,8	0	0,0	17	1,7
Loire-Atlantique	1 432	72 096	13,4	913	6,1	430	0,5
Pays de la Loire	4 628	236 249	15,8	1 364	5,0	4 129	1,8
France métropolitaine	56 122	6 787 412	25,5	-	-	178 058	4,4

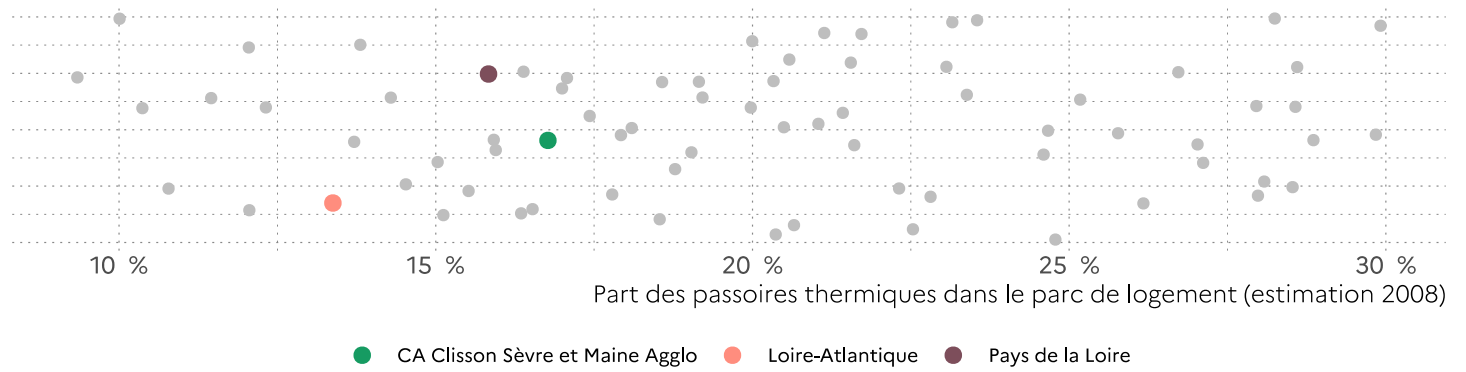
Domaines de travaux des artisans et entreprises certifiées RGE



Taille des entreprises certifiées RGE

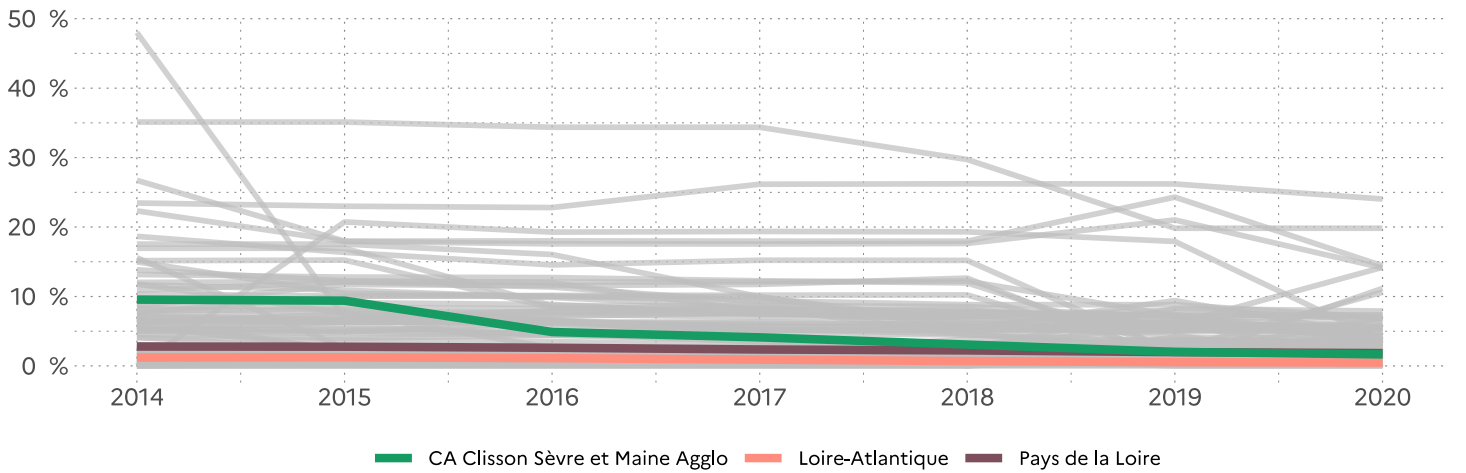


Part des passoires thermiques dans le parc de logement en Pays de la Loire



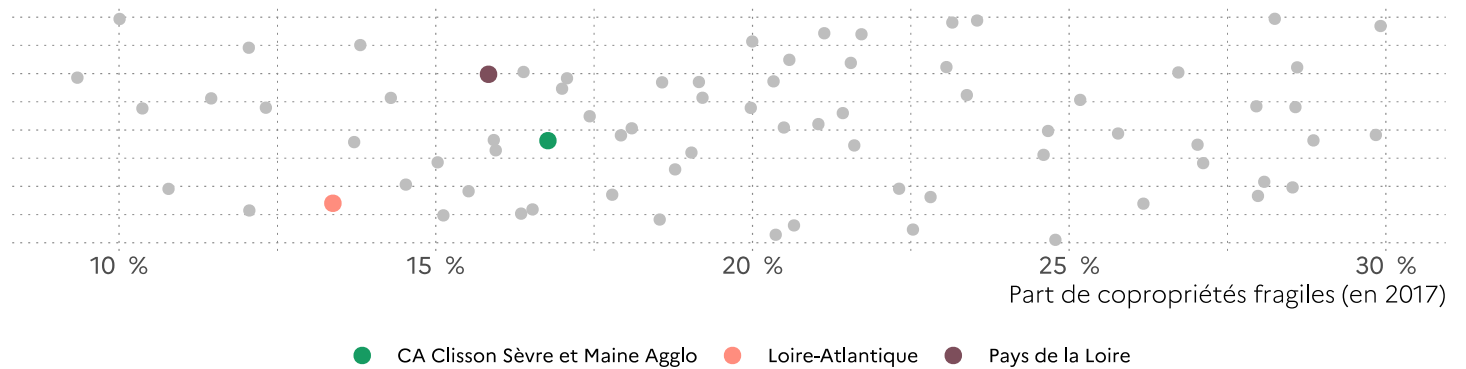
source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique, en gris les autres EPCI

Evolution de la proportion de passoires thermiques au sein du parc social



source : RPLS - en gris les autres EPCI

Proportion de copropriétés fragiles en Pays de la Loire



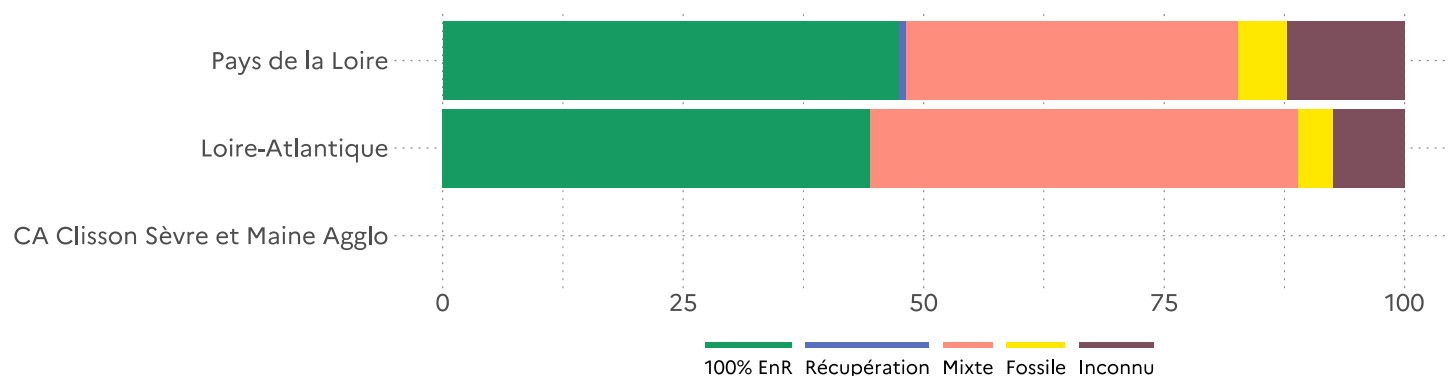
source : Registre national des copropriétés - en gris les autres EPCI

État des systèmes de chauffage

source : INSEE - RP, DREAL

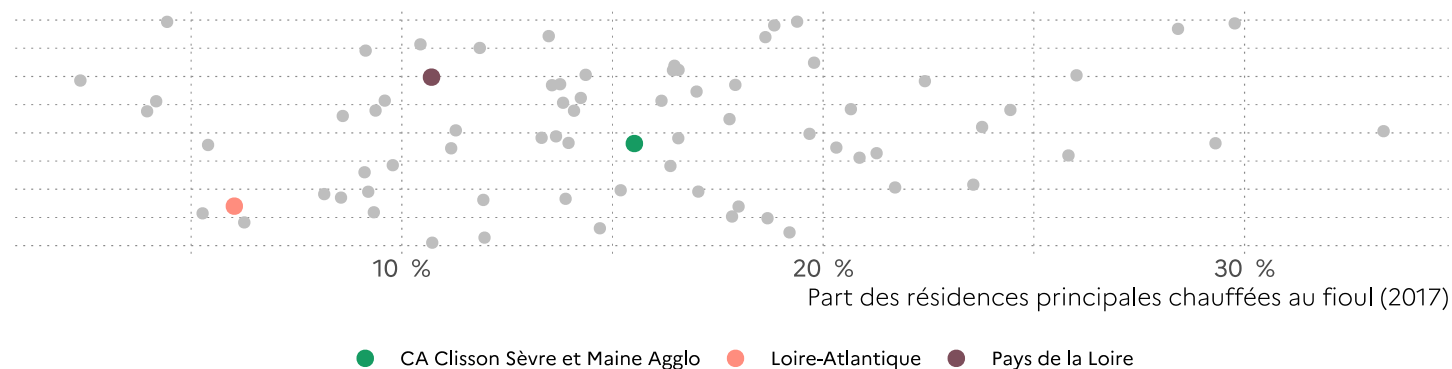
Territoire	Nombre de résidences principales chauffées au fioul (en 2017)	Part résidences principales chauffées au fioul (en % en 2017)	Nombre de réseaux de chaleur en 2018
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	3 338	15,5	0
Loire-Atlantique	37 400	6,0	27
Pays de la Loire	177 518	10,7	139
France métropolitaine	3 117 934	10,9	-

Répartition des réseaux de chaleur par type de mix énergétique



source : Enquête DREAL

Part des résidences principales chauffées au fioul en Pays de la Loire



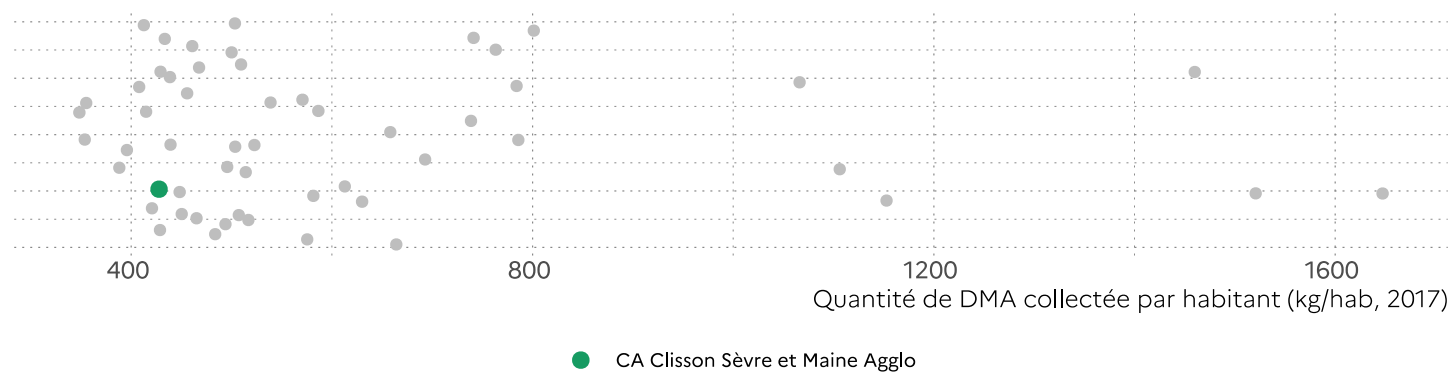
source : INSEE RP - en gris les autres EPCI

Traitement des déchets

source : Enquête collecte Ademe - SINOE

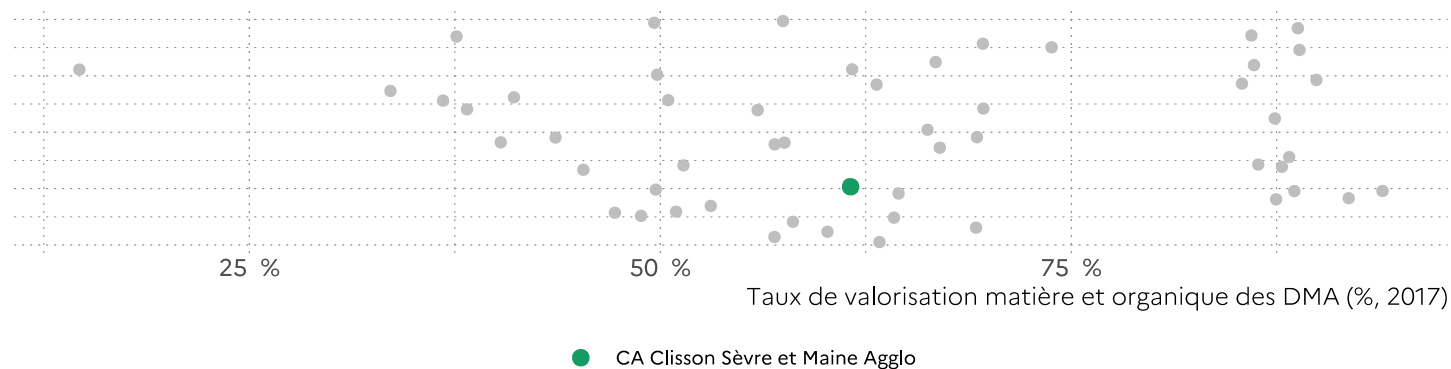
Territoire	Tonnes de DMA collectés (en 2017)	Quantité de DMA collectée par habitant (kg/hab, en 2017)	Taux de valorisation matière et organique des DMA (en % en 2017)	Taux de valorisation matière des DMA (en % en 2017)	Taux de valorisation organique des DMA en 2017
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	23 435	427,7	62	35	27

Performance de la collecte des déchets ménagers et assimilés en Pays de la Loire



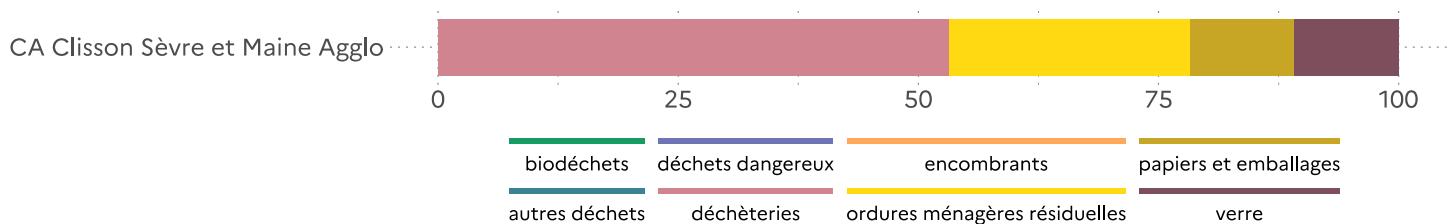
source : enquête collecte ADEME - en gris les autres EPCI

Valorisation matière et organique des déchets ménagers en Pays de la Loire



source : enquête collecte ADEME - en gris les autres EPCI

Répartition des tonnes de déchets ménagers par filière de collecte



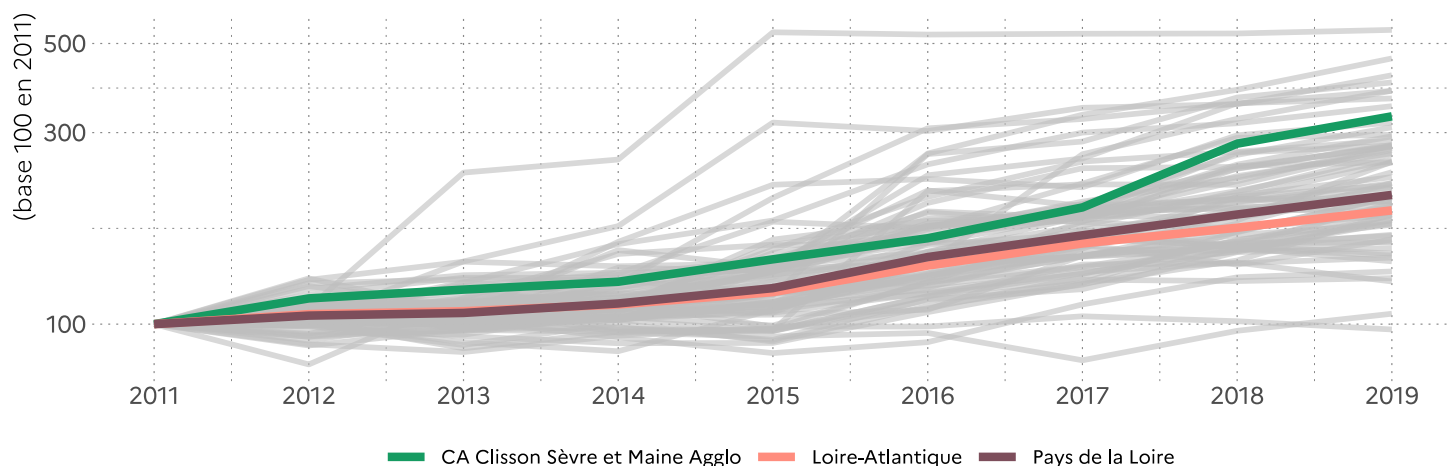
% des tonnes de DMA collectées, source : ADEME, enquête collecte 2017

Agriculture et alimentation locale

source : RGA, Agence Bio

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles en 2010	Surfaces agricoles utiles en 2010 (en hectare)	Nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique en 2019	Surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique en 2019 (en hectare)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	430	21 454	59	3 415
Loire-Atlantique	6 611	410 292	1 013	73 715
Pays de la Loire	34 344	2 099 819	3 477	214 906
France métropolitaine	489 977	26 840 274	-	-

Evolution des surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique



source : Agence Bio, en gris les autres EPCI

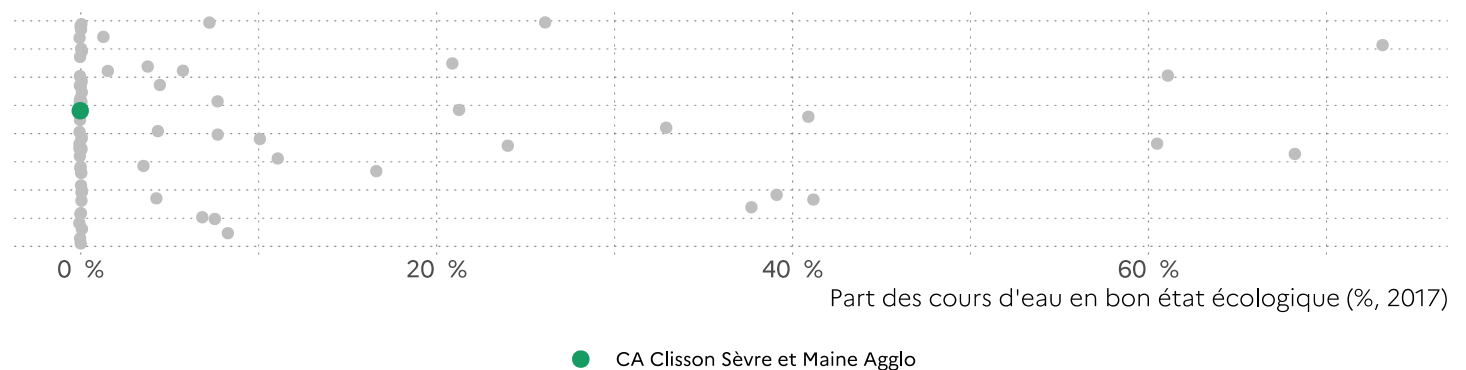
Action en matière de biodiversité

Adhérent au programme "territoires engagés pour la nature" : Non

source : Agence de l'eau Loire Bretagne, Dreal

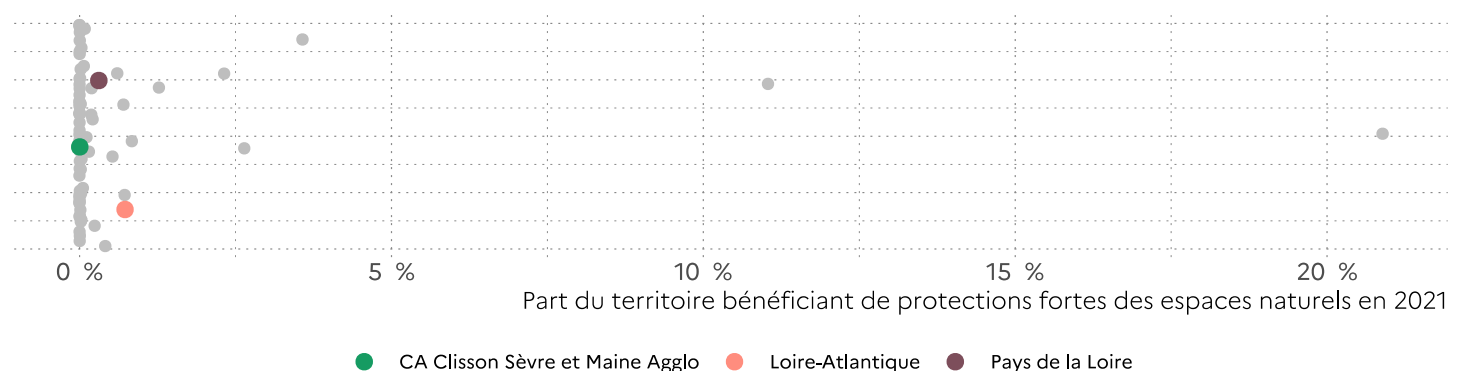
Territoire	Part des cours d'eau en bon état écologique en 2017 (en %)	Part des communes de l'epci ayant le label terre saine en 2021 (en %)	Part du territoire bénéficiant de protections fortes des espaces naturels en 2021 (en %)	Part du territoire bénéficiant du statut d'aires protégées pour la conservation de la nature en 2021 (en %)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	0,0	0,0	0,0	2,0
Loire-Atlantique	-	-	0,7	16,3
Pays de la Loire	-	-	0,3	17,8

Part des cours d'eau en bon état écologique des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Protections fortes des espaces naturels des EPCI des Pays de la Loire



source : Muséum national d'histoire naturelle

Lutte contre l'artificialisation des sols

PLUi

Absence de PLUi

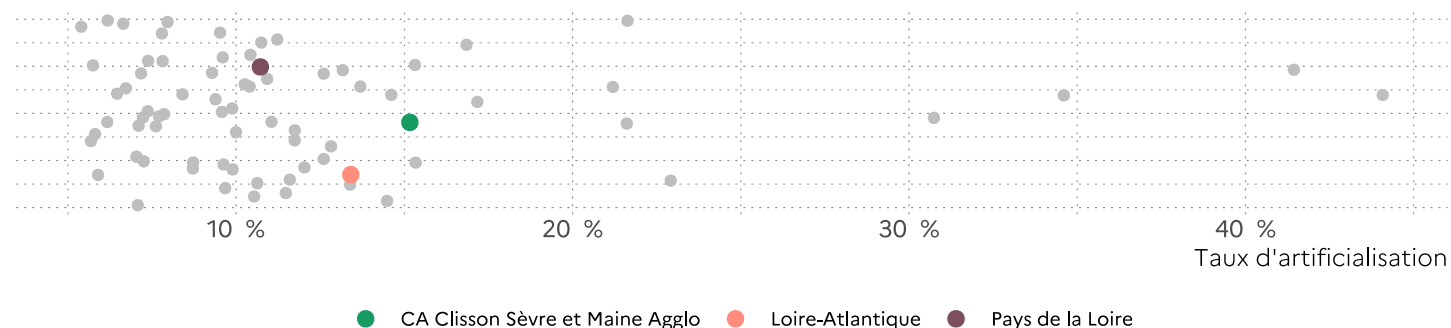
Artificialisation des sols

15.2 % du territoire artificialisé

source : OCSGE, observatoire de l'artificialisation, INSEE

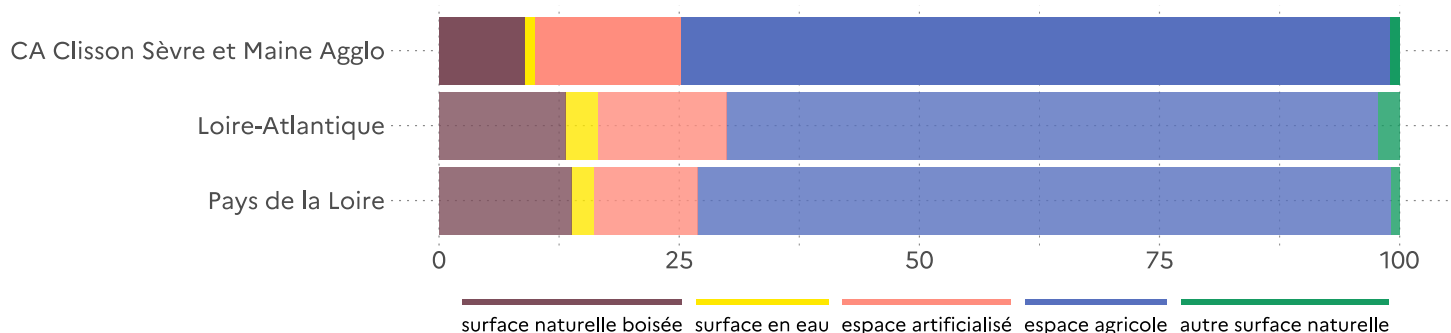
Territoire	Taux d'artificialisation (en %)	Évolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016	Espaces artificialisés en hectare en 2016	Évolution des espaces artificialisés entre 2013 et 2016 en hectare	Espaces artificialisés supplémentaire par habitant entre 2011 et 2019 (en m2)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	15,2	0,2	4 732,0	91,2	395,0
Loire-Atlantique	13,4	0,2	94 525,6	1 323,0	381,1
Pays de la Loire	10,7	0,1	349 749,7	4 863,6	773,8
France métropolitaine	-	-	-	-	844,3

Taux d'artificialisation par Epci en Pays de la Loire



source : OCSGE 2016 - en gris les autres EPCI

Occupation du sol



source : OCSGE

Eau assainissement

Sage

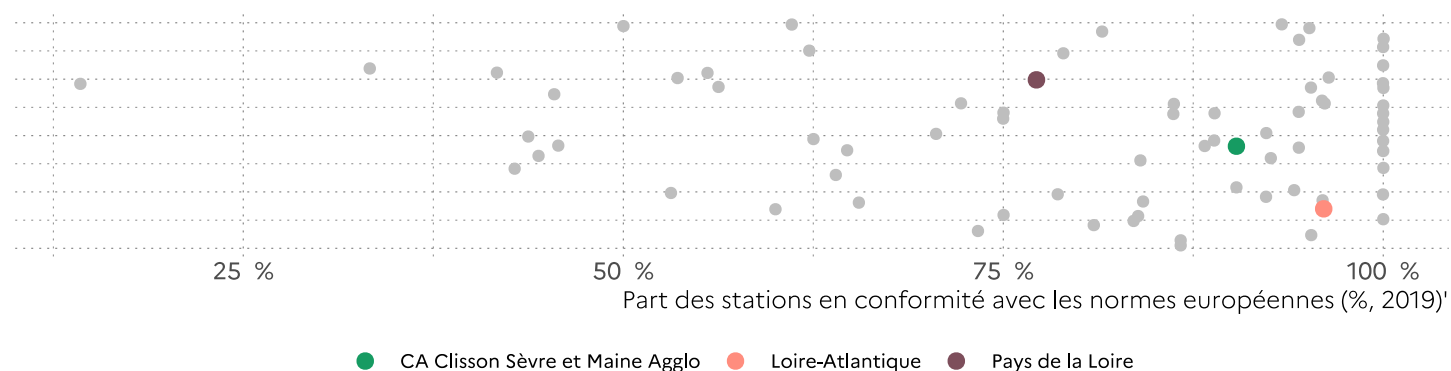
Sage	Avancement du Sage
Estuaire de la Loire	Mis en oeuvre
Sèvre nantaise	Mis en oeuvre
Logne, boulogne, ognon et lac de grand lieu	Mis en oeuvre

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes

source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal

Territoire	Nombre de stations (en 2019)	Nombre de stations en conformité avec les normes européennes (en 2019)	Part des stations en conformité avec les normes européennes (en %, en 2019)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	31	28	90,3
Loire-Atlantique	307	295	96,1
Pays de la Loire	1 600	1 235	77,2
France métropolitaine	21 650	16 537	76,4

Conformité des stations avec les normes européennes des EPCI des Pays de la Loire



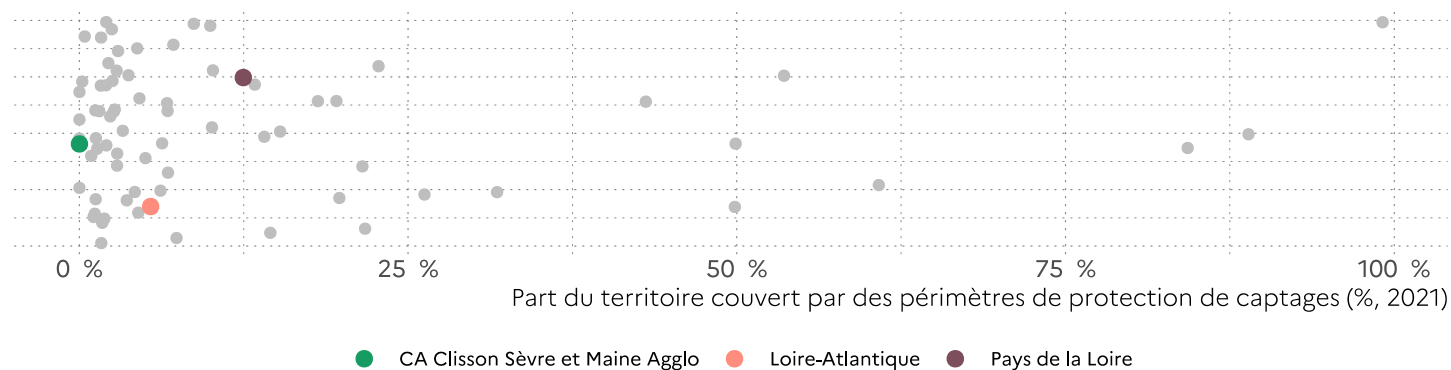
source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal

Captages

source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Territoire	Nombre de captages prioritaires (en 2021)	Nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions (en 2021)	Nombre de captages inclus dans un périmètre de protection (en 2021)	Part du territoire couvert par des périmètres de protection de captages (en % en 2021)
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	0	0	0	0,0
Loire-Atlantique	7	7	83	5,4
Pays de la Loire	47	42	477	12,5

Protection de captages des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Sources et méthodes

Mobilité

Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables

Source : Open street map

Champ : données collectées à l'échelle des EPCI de la région, mais disponible France entière

Méthode : Les données sont collectées directement sur OSM. 8 requêtes sont exécutées pour récupérer les pistes cyclables, les bandes cyclables et les autres aménagements cyclables (routes et chemins qui ne sont pas accessibles aux véhicules à moteur, les voies particulières de type track et services dont l'accès est interdits aux voitures ou dont l'accès est interdits à tous sauf aux vélos).

La méthode a été définie par le bureau d'études Carto'Cité, par ailleurs mandaté par la DREAL pour l'étude sur le potentiel des véloroutes et des voies vertes (3V) comme support de la mobilité quotidienne, publiée en 2018.

Plus d'info : <https://wiki.openstreetmap.org>

Limite : Open street map est une source collaborative

Existence de parkings à vélos sécurisés

Source : Open Street Map, données collectées via le service de téléchargement [Data OSM développement informatique](#).

Champ : France entière

Méthode : Data OSM est une infrastructure offrant la possibilité de manipuler, valoriser et télécharger les données OpenStreetMap de façon simple et sans que cela ne nécessite de compétences avancées en informatique. La couche téléchargée est obtenue avec la requête :

```
amenity LIKE '%bicycle_parking%' OR (amenity LIKE '%motorcycle_parking%' AND bicycle = 'yes')
```

Nombre de points de recharge électrique ouverts au public

Source : data.gouv.fr, [fichier consolidé d'Etalab](#) et [fichier OSM](#)

Champ : France entière

Méthode :

A/ Consolidation de la couche géo des bornes de recharges

1- Plusieurs traitements de géolocalisation des données sans coordonnées valides :

- Report de la géométrie valide d'une autre borne de recharge de la même station
 - Utilisation de l'API BanR et de l'adresse
 - Centroïde de la commune en dernier recours (63 bornes sur 23400)
2. Combinaison avec la couche OSM : seuls les emplacements de recharge distant de plus de 7,5 mètres des emplacements connus d'Etalab ont été ajoutés à la couche
 3. Elimination des doublons : un point de recharge = un numéro de station, un id de point de recharge et une localisation. En raison des défauts de qualité (champs non renseignés), on ne peut pas éliminer tous les doublons par une simple instruction de dédoublonnage sur ces 3 champs. Un dédoublonnage pas regroupement géo a donc également été opéré (Toutes les bornes de recharges ayant les mêmes coordonnées géo sont réputées appartenir à la même station (hors stations localisées au centroïde de leur commune)
 4. Redressement du champ nombre de points de charge : pour chaque enregistrement, on considère que le nombre de points de charge est égale à 1 si la variable n'est pas renseignée.

B/ Calcul des indicateurs à la commune

Le nombre de station de chaque commune est calculé comme le nombre d'emplacements géographiques distincts, le nombre de points de charge comme la somme des points de charges.

Part du territoire couvert par une autorité organisatrice de la mobilité

Source : Banatic

Champ : Epci ayant leur siège en Pays de la Loire

Méthode : recensement des territoires des Pays de la Loire dans la liste des AOM (code compétence C4530 "Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports").

Dans les Pays de la Loire, l'ensemble des AOM sont soit des EPCI, soit des organismes dont le contour correspond à celui d'un EPCI. L'analyse a donc pu être faite à l'échelle de l'Epci.

Part des actifs cyclistes

Source : RP Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4515510?sommaire=4516095#consulter>

Champ : France entière

Méthode : fourniture des données déplacement domicile/travail 2017 de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi (NAV3), la catégorie retenue étant celle des personnes utilisant le mode vélo.

Energie climat

Émission de gaz à effet de serre du territoire

Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5.

Champ : Région Pays de la Loire au sens strict (pas de données pour les communes extérieures à la région des EPCI inter-régionaux)

Méthode : fourniture des émissions du scope 1, périmètre SECTEN, hors UTF.

Plus de détails dans le [rapport méthodologique Basemis](#)

Consommations énergétiques du territoire

Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5.

Champ : Région Pays de la Loire au sens strict (pas de données pour les communes extérieures à la région des EPCI inter-régionaux)

Méthode : fourniture des consommations d'énergie finale du territoire.

Plus de détails dans le [rapport méthodologique Basemis](#)

Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane

Source : DREAL - EnR de réseaux TEO, d'après plusieurs jeux de données publiés sur les open data des gestionnaires de réseaux

Champ : France entière pour le biométhane, Région et EPCI interrégionaux pour l'électricité renouvelable. Avant 2017, la production électrique se limite aux frontières de la région.

Méthode : Mise à jour de la carte communale, estimations des données secrétisées ou manquantes. Plus de détails sur [l'onglet à propos de l'application EnR de réseaux](#)

Nombre de passoires thermiques dans les résidences principales

Source : kit AT44 INSEE/SDES précarité énergétique - Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Champ : France entière

Méthode : l'investissement AT44 de l'INSEE et du SDES repose sur une estimation des dépenses d'énergie et des revenus de chaque ménage recensé. Pour cela une caractérisation des résidences principales par étiquette DPE a été opérée grâce à une modélisation des consommations d'énergie des logements réalisées par l'ANAH. Les résultats de ces différentes estimations sont jugés valides dès lors que le territoire comprend plus de 27500 habitants.

Les passoires thermiques recensées grâce à cette source correspondent aux résidences principales à l'étiquette énergie F ou plus.

Nombre de passoires thermiques dans le parc social

Source : Répertoire du parc locatif social (RPLS)

Champ : France entière

Méthode :

Parc locatif social : le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, des bailleurs des catégories suivantes : OPH, ESH ou associations agréées. Le parc social comprend également les logements conventionnés des SEM agréées. Sont ainsi exclus les logements non conventionnés appartenant à une SEM de France métropolitaine dont les caractéristiques sont proches du secteur libre.

Passoires thermiques : Pour mesurer la performance énergétique d'un logement, le professionnel utilise deux étiquettes : une étiquette « énergie » indiquant la consommation énergétique annuelle du logement sur une échelle allant de A (consommation faible, inférieure à 51 kWh/m²/an) à G (consommation importante, supérieure à 450 kWh/m²/an), et une étiquette « effet de serre » indiquant l'impact annuel de cette consommation énergétique sur les émissions de gaz à effet de serre sur une échelle allant de A (émission faible, inférieure à 6 kg d'équivalent carbone/m²/an) à G (émission importante, supérieure à 80 kg d'équivalent carbone/m²/an). Dans cette publication, le DPE énergie est utilisé pour estimer les passoires thermiques, définies comme les logements étiquetés F et G. Le DPE est considéré comme réalisé si le bailleur renseigne une date de réalisation de ce DPE. Toutefois certains bailleurs peuvent renseigner cette date sans remonter le résultat de ce diagnostic. Dans ce cas, nous n'avons pas d'étiquette pour ce DPE.

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

Source : Registre national des copropriétés

Champ : Pays de la Loire

Méthode : Pour chaque copropriété, il est créé un indicateur de vulnérabilité pouvant varier de 0 à 183. Cet indicateur est établi à partir de différents critères de la copropriété. La notion de copropriété fragile a été attribuée aux 5% ayant le plus fort indicateur.

Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

Source : ADEME, portail open data

Champ : France entière

Méthode : croisement des données diffusées par l'ADEME avec la base SIRENE pour obtenir le code commune et la taille des établissements certifiés RGE. Agrégation de la nomenclature ADEME pour passer d'une quarantaine de domaines de travaux certifiables à une dizaine.

Nombre estimé de chaudières à fioul

Source : RP Insee

Champ : France entière

Méthode : La donnée disponible et prise en compte, correspond au nombre de résidences principales utilisant le fioul (mazout) comme combustible principal du logement, et non pas le nombre de chaudières à Fioul.

Etat d'avancement PCAET

Source : Suivi DREAL/MECC et DDT

Champ : Pays de la Loire

PTRE mis en place

Source : [ADEME Pays de la Loire](#)

Champ : Pays de la Loire

Méthode : L'ADEME et la région des Pays de la Loire soutiennent la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI). Quatre plateformes territoriales de la rénovation énergétique sont en cours d'expérimentation dans la région.

Elles sont portées par :

- la Carène, la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) : Écorénove ;
- la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique) : Serenah ;
- Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire) : Mieux chez moi ;
- le pays des Herbiers (Vendée) : Je rénove.

Vulnérabilité énergétique des ménages dans les déplacements

Source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique - Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Champ : France entière

Méthode : L'investissement AT44 de l'INSEE et du SDES repose sur une estimation des dépenses d'énergie et des revenus de chaque ménage recensé. Pour cela une caractérisation des résidences principales par étiquette DPE a été opérée grâce à une modélisation des consommations d'énergie des logements réalisées par l'ANAH. Les résultats de ces différentes estimations sont jugés valides dès lors que le territoire comprend plus de 27500 habitants.

Un ménage est considéré comme en situation de vulnérabilité énergétique dans les déplacements dès lors que ses dépenses de carburants dépassent 4,5 % de ses revenus.

Traitement des déchets

Tonnage de déchets produits par le territoire

Source : Enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#)

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL

Méthode : Le tonnage de déchets produits par le territoire concerne le seul périmètre des déchets ménagers et assimilés. Les déchets des professionnels qui ne sont pas gérés par le service public de la collecte des déchets ménagers sont exclus. Par ailleurs les tonnages de gravats, très mal connus dans leur globalité ont été exclus du périmètre observés. Les chiffres fournis correspondent ainsi au périmètre des déchets ménagers et assimilés, comprenant les ordures ménagères résiduelles, les collectes séparatives d'emballages, papiers, verre, encombrants, déchets verts... et les collectes en déchèteries.

Limite : les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Existence d'opération de promotion du compostage en pied d'immeubles ou de quartiers

Source : enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#)

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL.

Limite : Les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Taux de tri sélectif par filière

Source : enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#).

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL

Méthode : le tonnage de déchets produits par le territoire concerne le seul périmètre des déchets ménagers et assimilés, détaillé ci-dessus. Pour chaque filière, le taux de tri correspond à la proportion de déchets collectés orientée vers une filière de traitement relevant de la valorisation matière ou organique.

Limite : les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

Agriculture et alimentation locale

Nombre d'exploitations agricoles et superficies agricoles utilisées

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, site [Agreste, recensement agricole 2010](#).

Champ : France entière, régions, départements, EPCI, communes

Méthodologie : le téléchargement procure les principaux résultats chiffrés au format tableur des recensements agricoles 2010, 2000 et 1988 par département, canton et commune. Les données sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les superficies agricoles utilisées (SAU) sont celles des exploitations ayant leur siège dans la commune et non celle de la commune.

Agriculture biologique

Source : [Agence Bio](#)

Champ : régions, départements et EPCI pour la France entière

Méthodologie et limite : Les données de l'agence bio maintenant disponibles à la commune et à l'EPCI. Les données à l'échelle de la commune ne sont disponibles que pour l'année 2019. Les données concernant moins de trois exploitations sont soumises au secret statistique. En sélectionnant les communes de la région des Pays de la Loire et toutes surfaces pour les groupes de cultures, on arrive à un taux de secrétisation de 53,7%. Les données communales n'ont donc pas été traitées.

Les données à l'échelle de l'EPCI sont disponibles pour les années 2010 à 2019. Pour les EPCI de la région des Pays de la Loire et toutes surfaces pour les groupes de cultures, on arrive à un taux de secrétisation infime : seuls CC de l'Île de Noirmoutier de 2010 à 2019 et CC du Sud Est du Pays Manceau de 2010 à 2014 sont concernées.

Action en matière de biodiversité

Part du territoire couvert par les aires protégées

Source : Muséum national d'histoire naturelle

Champ : Le territoire terrestre de la région, des départements et des communes des Pays de la Loire, ainsi que des EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire pour l'indicateur de protection par le statut d'aires protégées pour la conservation de la nature. L'indicateur sur les protections fortes ne concerne en revanche que les Pays de la Loire au sens strict.

Méthodologie : L'indicateur donne la part de territoire couvert par des protections fortes (aires protégées sous protection forte) ou "élargies" (aires protégées). Les définitions de protection forte et d'aire protégée sont celles de la [Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 pages 60 et 64](#).

Bon état écologique des cours d'eau

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, [l'état écologique 2017 des cours d'eau](#)

Champ : EPCI des Pays de la Loire.

Méthodologie : La part de cours d'eau en bon état de chaque territoire a été calculée en faisant le ratio entre la surface des masses d'eau de bassin versant en bon état écologique et la surface du territoire considéré. En effet, le réseau des stations ne couvrant pas exhaustivement celui des masses d'eau, ce n'est pas le décompte des stations représentatives des masses d'eau qui a servi de base au calcul.

Limite : Estuaire de la Loire et plan d'eau ne sont pas pris en compte.

Label « Territoires engagés pour la nature »

Source : OFB, site.engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Label « terre saine »

Source : Ecophyto.

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : La création du réseau national et du Label « Terre Saine, communes sans pesticides » vise à valoriser l'action des collectivités territoriales (communes et EPCI) qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires et les démarches collectives de réduction d'usage.

Le label étant attribué aussi bien à des Epci qu'à des communes, la méthode a consisté à indiquer pour chaque Epci, le nombre de communes labellisées (toutes si l'Epci a le label) et le pourcentage de communes labellisées.

Lutte contre l'artificialisation des sols

Etat d'avancement PLUi

Source : Sudocuh

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : Etat d'avancement des PLUi au 31/12/2019. Les valeurs possibles sont :

1. PLUi couvrant l'ensemble de l'epci
2. PLUiH couvrant l'ensemble de l'epci
3. PLUi partiel ne couvrant pas l'ensemble de l'epci
4. PLUi transformés en PLU suite à création de communes nouvelles
5. Absence de PLUi

Surfaces artificialisées

Source : Occupation du sol à grande échelle

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : L'OCS GE est une base de données vectorielle pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle s'appuie sur un modèle ouvert séparant la couverture du sol et l'usage du sol (appelé modèle en 2 dimensions), une précision géométrique appuyée sur le Référentiel à Grande Échelle (RGE®) et une cohérence temporelle (notion de millésime) qui, par le biais de mises à jour successives, permet de quantifier et de qualifier les évolutions des espaces.

L'exploitation de la source s'est appuyé sur les travaux de la DDTM de Vendée en 2017 pour définir les espaces artificialisés à partir du croisement des valeurs attributaires de couverture (CS) et d'usage du sol (US) :

- l'ensemble des surfaces anthropisées (CS 1.1) pour tous les usages du sol ;
- les sols nus (CS 1.2.1) croisés avec l'ensemble des usages du sol sauf la sylviculture (US 1.2), les productions primaires autres (US 1.5), les zones sans usage (US 6.3) ou à l'usage inconnu (US 6.4).

Limite : Les données des communes hors région des EPCI limitrophes ne sont pas présentes, les totaux de ces EPCI sont donc partiels.

Surfaces artificialisées par habitant

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols et population légale de l'INSEE

Champ : France entière

Méthodologie : L'observatoire fournit une évaluation des surfaces artificialisées de début 2009 à fin 2018. Ces surfaces sont sommées et rapportées à la population accueillie par le territoire de début 2007 à fin 2016. En cas de décroissance de la population, l'indicateur ne peut être calculé.

Eau assainissement

Conformité des stations de traitement des eaux usées

Source : Ministère de la transition écologique, [Portail d'information sur l'assainissement communal](#)

Champ : France entière, régions, départements, EPCI, communes

Méthodologie : Les données disponibles concernent les stations de traitement des eaux usées de toutes les agglomérations de 2014 à 2019. On dénombre les stations par communes, tranche d'obligation (minimum et maximum de la capacité de traitement de l'installation en équivalents habitants) et conformité aux normes européennes. Les mailles territoriales supra-communales en sont déduites.

Limite : La conformité de quelques stations ne sont pas connues ; elles sont décomptées à part sans être agrégées aux stations non conformes.

Captages d'eau potable

Source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Champ : Région, départements et communes des Pays de la Loire, EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire

Méthodologie : les données permettent de dénombrer par territoire au 1er janvier 2021 le nombre de captages prioritaires, le nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions et le nombre de captages protégés par un périmètre de protection de captage (rapproché ou éloigné confondus), ainsi que la part de territoire couvert par un ou plusieurs périmètres de protection de captage.

Limite : les données des communes hors région des EPCI à cheval sur plusieurs régions ne sont pas disponibles, les totaux de ces EPCI sont donc partiels.

Couverture du territoire par un SAGE

Source : L'état d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au 1er janvier 2021 en Pays de la Loire mis à disposition du public par la DREAL des Pays de la Loire sur [SIGLoire](#).

Champ : Région, départements et communes des Pays de la Loire, EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire

Méthodologie : Pour chaque EPCI est listé la liste des SAGE gérant au moins une partie du territoire et leur état d'avancement : mis en œuvre, première révision, en cours d'élaboration ou hors SAGE.

Limite : Certains SAGE présentent des limites géographiques imprécises, des intersections décrivent en effet des portions de territoire communes ; elles sont alors versées dans la modalité hors SAGE.

**Annexe n°3 -
 Soutiens financiers apportés par l'État**

1 - Financements apportés par l'Etat dans le cadre du plan de relance

Le tableau ci-après présente une synthèse des financements apportés par l'Etat au territoire de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo dans le cadre de France Relance :

Axe n°1 Écologie	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention,...)	Montant d'aide (nombre de projets financés)	Montant de l'investissement
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments privés			
	Rénovation des bâtiments publics			
	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux			
	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME			
	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience			
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Densification et renouvellement urbain: fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé			
	Densification et renouvellement urbain: aide à la densification			
Décarbonation de l'industrie	Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales			
	Décarbonation de l'industrie			
Economie circulaire et et circuits courts	Investissement dans le réemploi et le recyclage			
	Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets			
Transition agricole	Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous			
	Filières animales : modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal			

Mer	Stratégie nationale sur les protéines végétales			
	Renouvellement et développement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique			
	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer			
	Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France			
	Verdissement des ports			
Infrastructure et mobilités vertes	Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun			
	Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire			
	Accélération des travaux d'infrastructures de transport			
	Aide à l'achat de véhicule propre dans le cadre du plan automobile (bonus, PAC, recharges)			
	Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale			
Technologies vertes	Développer une filière d'hydrogène vert en France			
	Programme d'investissements d'avenir : innover pour la transition écologique			
	Soutien au secteur nucléaire			
	Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile			

R P

Axe n°2 Compétitivité	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention,...)	Montant d'aide (nombre de projets financés)	Montant de l'investissement
Fiscalité des entreprises	Baisse des impôts de production			
Financement des entreprises	Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI			
Plan de soutien à l'export	Soutien à l'export			
Souveraineté technologique	Spatial			
	Financer les technologies duales du spatial			
	Préservation de l'emploi dans la R&D			
	Relocalisation : sécuriser nos approvisionnements stratégiques			
	Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires			
	Programme d'investissements d'avenir			
	Programme d'investissements d'avenir : innover pour la résilience de nos modèles économiques			
	Programme d'investissements d'avenir : soutenir les entreprises innovantes			
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI			
	Transformation numérique des territoires			

PROJET

Axe n° 3 Cohésion	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention,...)	Montant d'aide (nombre de projets financés)	Montant de l'investissement
Sauvegarde de l'emploi	Activité partielle			
	FNE-Formations			
Handicap	Aide à l'embauche des travailleurs handicapés			
Jeunes	Accompagnement à la création d'activité			
	Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ)			
	Accompagnement vers l'emploi par les missions locales (PACEA et Garantie jeunes)			
	Aide aux employeurs d'apprentis			
	Aide aux employeurs de contrats de professionnalisation			
	Augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires de l'allocation Garantie jeunes (GJ)			
	Contrats initiative emploi (CIE)			
	Création de places en formation supérieure au titre du Plan Jeunes			
	Développement de l'insertion par l'activité économique pour les jeunes			
	Doubler, d'ici 2022, le nombre de jeunes les plus défavorisés accompagnés vers les métiers du sport et de l'animation			
	Emplois pour les jeunes dans le sport			
	Parcours Emploi Compétences (PEC)			
	Parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation			
	Parcours qualifiants y compris post bac			
	Plan jeunes			
	Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans			
	Renforcement de l'allocation du parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)			
	Renforcer le dispositif de garantie par l'Etat des prêts étudiants			
	Volontariat territorial en entreprise «vert»			
	Revalorisation de la rémunération stagiaire pour les jeunes			
Formation de la santé et du soin (aides-soignants –infirmiers)				

Formation professionnelle	Abonder les formations des métiers stratégiques de demain			
	Digitaliser l'appareil de formation professionnelle : contenus pédagogiques			
	Digitaliser l'appareil de formation professionnelle : formation à distance (FOAD)			
	France compétences			
	Augmentation des moyens de Pôle emploi			
	Dotations complémentaires allouées aux associations « Transitions pro » (ATpro) pour le financement des projets de transition professionnelle			
	La reconversion ou promotion par alternance			
	Revalorisation de la rémunération stagiaire formation professionnelle hors jeune			
	Mobilisation du Fonds de cohésion sociale			
Recherche	Programme d'investissements d'avenir : soutenir les écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation			
	Santé			
Territoires	Plan massif d'investissement en santé			
	Inclusion Numérique			
	Poursuite du plan France Très Haut Débit			
	Soutien aux collectivités territoriales			
	Dynamiques territoriales et contractualisation			
	Plan de relance de la Banque des Territoires			
	Soutien aux commerces et à l'artisanat			
	Fonds de soutien à l'émergence de projets du Tourisme durable			
Soutien aux personnes précaires	Majoration de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire			
	Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité			
	Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté			

2 – Financements de l'Etat hors plan de relance 2020-2021 apporté au territoire en appui des principales démarches territoriales et/ou contractuelles

Politiques publiques	Type de soutien	Dispositif ou projet (PVD, France service, Eau, culture...)	Montant d'aide (nombre de projets)	Montant de l'investissement

3 – Financements accordés par l'Etat en 2020 (DSIL relance) et 2021 (DETR et DSIL)

Le tableau ci-après détaille les montants obtenus en 2020 (DSIL plan de relance) et 2021 sur le territoire dans le cadre des dispositifs DETR, DSIL "classique" et les DSIL issues du plan de relance ("DSIL relance" et DSIL rénovation énergétique) :

Collectivités	Opérations	thématique	Montant des travaux (HT) présentés par la collectivité	Total subventions	Dont DETR	Dont DSIL Rénovation énergétique	Dont DSIL Relance	Dont DSIL Classique	DSIL Relance 2020
Aigrefeuille-sur-Maine	Extension de la Maison des Enfants		559 045,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €				
Boussay	Schéma vélo et coulée verte		54 331,00 €	19 016,00 €			19 016,00 €		
CA de Clisson Sèvre et Maine Agglo	Réhabilitation du chauffage et du traitement d'air de la piscine "Aqua'Val Sèvre" à Clisson – tranche 2		314 000,00 €	82 000,00 €		82 000,00 €			
CA de Clisson Sèvre et Maine Agglo	Construction d'une station d'épuration de type culture libre à faible charge – 1800 EH sur la commune de Remouillé		1 394 085,00 €						180 000,00 €
CA de Clisson Sèvre et Maine Agglo	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Boussay (au moins 2300 EH)		2 100 000,00 €	200 000,00 €			200 000,00 €		
Centre communal d'action sociale de Clisson	Réhabilitation et extension de la Résidence Jacques-Bertrand		619 066,00 €	100 000,00 €			100 000,00 €		
Château-Thébaud	Rénovation énergétique de la mairie		395 083,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €			
Clisson	Rénovation, extension et création d'un bâtiment annexe à la Maison de la Solidarité		650 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €				
Clisson	Réhabilitation - mise en sécurité de l'ancien théâtre "Le Tivoli"		109 800,00 €	80 000,00 €			80 000,00 €		

Clisson	Restauration des remparts du Château Tranche 1 (Zone 2_Rue Jean Prigent)		650 000,00 €						100 000,00 €
Gétigné	Création d'une voie cyclable entre les giratoires du Fief du Parc et de la Foulandière		159 047,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €				
Gétigné	Rénovation énergétique de l'espace Bellevue (salles polyvalentes)		135 000,00 €	47 000,00 €		47 000,00 €			
Gorges	Construction de réserves d'eau pluviale		83 000,00 €	40 000,00 €			40 000,00 €		
Haute-Goulaine	Construction d'un préau à l'école maternelle		70 200,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €				
Haute-Goulaine	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école et du restaurant scolaire - Travaux d'amélioration des performances énergétiques		51 720,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €				
Agence Foncière de Loire-Atlantique (Haute - Goulaine)	Construction de 21 logements locatifs sociaux		521 396,37 €	150 000,00 €				150 000,00 €	
Loire Atlantique Développement (Haute – Goulaine)	Réaménagement du centre-bourg de Haute-Goulaine		1 221 250,00 €						250 000,00 €
La Haye-Fouassière	Restructuration et aménagement de la cour de l'école maternelle du Petit Prince		206 275,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €				
La Planche	Construction d'un Bâtiment à énergie positive pour l'Espace Jeunes		320 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
La Planche	Mise en place de brises soleils sur des bâtiments municipaux		61 000,00 €	30 500,00 €		30 500,00 €			

Maisdon-sur-Sèvre	Rénovation et restructuration de la salle municipale		2 082 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €				
Monnières	Travaux de construction d'une école maternelle et primaire		1 843 500,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €	
Saint-Fiacre-sur-Maine	Rénovation énergétique et travaux complémentaires pour l'accessibilité de la Mairie et de la salle annexe		320 000,00 €	128 000,00 €		128 000,00 €			
Saint-Hilaire-de-Clisson	Projet Cœur de Bourg		479 246,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
Saint-Lumine-de-Clisson	Travaux de réhabilitation et de sécurisation de la salle municipale de la résidence du Vignoble		77 430,16 €	32 000,00 €				32 000,00 €	
Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais	Travaux de rénovation thermique et énergétique de la maison de pays		96 635,00 €	33 820,00 €		33 820,00 €			
Vieillevigne	Ouverture Maison France Services de Vieillevigne		25 284,93 €	12 642,46 €	12 642,46 €				
Vieillevigne	Rénovation Complexe sportif - Isolation		135 000,00 €	78 416,13 €			78 416,13 €		
Vieillevigne	Travaux de rénovation et d'isolation du Boulodrome municipal		84 756,19 €	29 665,00 €		29 665,00 €			
Vieillevigne	Remplacement d'ouverture école Publique Paul Emile Victor		18 827,00 €	15 061,00 €		15 061,00 €			
Total 2021 =				1 938 120,59 €	672 642,46 €	466 046,00 €	517 432,13 €	282 000,00 €	530 000,00 €
Total DSIL Plan de Relance 2020 =				530 000,00 €					
TOTAL =				2 468 120,59 €					



**Annexe n°2 –
Recensement des démarches contractuelles et
territoriales à l'échelle du territoire**

1- Cohésion du territoire / Politique en matière de logement et habitat

- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, conclu entre l'Etat et le conseil départemental de la Loire-Atlantique (CCVHA) [2018 -2024].
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat généraliste (OPAH), conclue entre la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, l'agence nationale de l'habitat, le conseil départemental de Loire-Atlantique.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU)
- Opération de revitalisation territoriale (ORT)
- Programme d'appui "*Petites villes de demain*", conclu entre la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, le conseil départemental de Loire-Atlantique, le conseil régional des Pays-de-la-Loire, la banque des territoires et l'Etat.

2 - Cohésion des territoires / Politique en matière d'action sociale, de santé et de services à la population

- Contrat local de santé
- Schéma départemental pour l'amélioration de l'accès des services au public, conclu entre le conseil départemental de la Loire-Atlantique et l'Etat.
- Convention territoriale globale (CTG) 2021, conclue entre la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, les 16 communes membres et la caisse d'allocations familiales (CAF) de Loire-Atlantique. Une nouvelle Convention territoriale globale intégrant le projet de territoire sera élaborée en 2022.
- Dispositifs et démarches partenariales liées à la mise en œuvre des maisons France Services.

3 - Transition écologique / Politique en matière de protection de l'environnement et transition énergétique

- Label "Territoire Engagé pour la Nature" délivré par le comité régional biodiversité [2020-2023]
- Le Contrat Territorial Eau
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Projet alimentaire territorial (PAT)

Transitions fortes à mettre en œuvre :

1 - Orientation 1 : Environnement

⇒ **Devenir un territoire innovant qui se distingue par ses initiatives environnementales**

Action prioritaire n° 1 :

Développer davantage les **mobilités douces**, orientées vers les déplacements quotidiens et les loisirs de proximité, ainsi plus globalement que les alternatives à la voiture individuelle.

Action prioritaire n° 2 :

Soutenir, dans une logique de lutte contre le réchauffement climatique, **les initiatives en matière d'énergie**, publiques et privées, pour favoriser l'autonomie du territoire.

Action prioritaire n° 3 :

Améliorer **la qualité des eaux des rivières**.

Action prioritaire n° 4 :

Multiplier les **initiatives en faveur de la biodiversité**.

Action prioritaire n° 5 :

Sensibiliser les habitants à développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Action prioritaire n° 6 :

Travailler sur **l'ensemble du cycle des déchets** pour réduire son impact sur le territoire.

2 - Orientation 2 : Economie

⇒ **Piloter une transition économique qui assure une poursuite du développement du territoire et permette d'offrir une grande diversité d'emplois**

Action prioritaire n° 1 :

Accompagner les évolutions de l'économie (télétravail, desserrement métropolitain...) par une offre foncière, immobilière et de services adaptée.

Action prioritaire n° 2 :

Proposer aux porteurs de projet un **accompagnement personnalisé et à taille humaine**.

Action prioritaire n° 3 :

Devenir un **territoire d'accueil pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.**

Action prioritaire n° 4 :

Maintenir la diversité du tissu économique, notamment en ce qui concerne l'industrie et l'artisanat, pour **maintenir et renforcer la diversité des offres d'emplois sur le territoire.**

Action prioritaire n° 5 :

Soutenir les entreprises agricoles et viticoles dans leur développement et leur transition vers de pratiques plus durables.

Action prioritaire n° 6 :

Ancrer la dynamique touristique du territoire, portée par le patrimoine, la nature, la viticulture, la présence d'événement et d'offres nouvelles de dimension importante.

Orientation 3 : Habitat

- ⇒ **Développer une offre immobilière variée, accessible à tous et orientée vers l'économie d'espace**

Action prioritaire n° 1 :

Maîtriser l'inflation immobilière et diversifier les formes d'habitat pour rester attractif pour toutes les tranches d'âge et toutes les catégories de population.

Action prioritaire n° 2 :

Penser une politique de l'habitat sous le prisme de la **transition énergétique et de l'économie d'espace.**

Socle à conforter :

Orientation 4 : Solidarités

- ⇒ **Offrir aux habitants un maillage performant de services pour les plus jeunes comme pour les plus âgés**

Action prioritaire n° 1 :

Offrir aux familles des services Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse répondant à l'évolution de leurs attentes.

Action prioritaire n° 2 :

Renforcer le **lien intergénérationnel.**

Action prioritaire n° 3 :

Accompagner les aînés dans leur recherche de services.

Orientation 5 : Equipements

⇒ **Développer une politique ambitieuse autour des équipements sportifs et culturels**

Action prioritaire n° 1 :

Développer une politique sportive, éducative et ludique autour des équipements aquatiques du territoire.

Action prioritaire n° 2 :

Déployer une offre culturelle autour du Quatrain.

Action prioritaire n° 3 :

Faire rayonner les écoles de musique sur l'ensemble du territoire.

Orientation 6 : Identité

⇒ **Un territoire au cadre de vie privilégié et à l'identité affirmée, construite autour du patrimoine et du vignoble**

Action prioritaire n° 1 :

Construire **une identité affirmée du territoire** autour de son **patrimoine matériel et immatériel riche** et de **son paysage viticole**.

Action prioritaire n° 2 :

Favoriser le commerce de produits issus de la viticulture, de l'agriculture ou de l'artisanat locaux en développant les commerces de proximité et les circuits courts.

Action prioritaire n° 3 :

Travailler l'offre culturelle et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire.

Action prioritaire n° 4 :

Préserver et valoriser encore davantage le cadre de vie du territoire.

Action prioritaire n° 5 :

Renforcer l'attractivité des centralités.

Axe du Plan de relance : TRANSITION ECOLOGIQUE

Grande orientation n°4 - Environnement

Devenir un territoire innovant qui se distingue par ses initiatives environnementales

Thèmes : mobilités douces, initiatives en matière d'énergie, qualité des eaux des rivières, initiatives en faveur de la biodiversité, sensibilisation des habitants, cycle des déchets

Schémas stratégiques : PCAET, PGD, schéma-vélo, étude d'optimisation de la compétence déchets

Actions prioritaires	Schéma stratégique	Maître d'ouvrage	Actions	Calendrier	Montant	Partenaires financiers				Fiche Projet 2024/2022				
						Europe	Etat	Région	Département		Autres	Autofinancement		
Mobilités douces	Schéma vélo - Plan global de déplacements (PGD)	CSMA	Itinéraires cyclables inscrits au schéma-vélo	2021-2026	5 400 000 €						5 400 000 €	OUI		
		Boussay	Schéma-vélo et coulée verte	2021-2022	54 331 €							35 315 €	OUI	
		Clisson	Plan d'aménagement de mobilités douces	2022-2024	125 000 €							26 000 €	OUI	
		Gétigné	Création passerelle piétons et cycles sur la Sèvre	2022-2023	1 100 000 €							31 000 €	OUI	
		Gorges	Création d'une voie vélo vers la Douet	2023-2024									1 100 000 €	OUI
		Gorges	Création de liaisons douces (en lien avec CSMA)	2022-2024	324 500 €								324 500 €	OUI
		Haute-Goulaine	Schéma vélo - 2022-2024	2022-2024	381 570 €								124 020 €	OUI
		La Haye-Fouassière	Schéma vélo - liaisons communales - 2022-2026	2022-2026	370 000 €								148 000 €	OUI
		Maisdon-sur-Sèvre	Liaison schéma Vélo (chemin bleu) hors structurant	2022	250 000 €								250 000 €	OUI
		Monnières	Sch. vélo : itinéraires cyclables communaux (2 voies)	2021-2022	100 000 €								50 000 €	OUI
Rénovation énergétique	PCAET	CSMA	Schéma directeur immobilier et énergétique	2022	200 000 €							130 000 €	OUI	
		Château-Thébaud	Rénovation énergétique de la mairie	2021-2023	995 083 €							130 000 €	OUI	
		Château-Thébaud	Rénovation énergétique de l'école M. Canonnet	2024-2025	300 000 €	40 000 €						235 083 €	OUI	
		Gorges	Rénovation toiture complexe de la Margerie	2022	240 000 €							100 000 €	50 000 €	OUI
		Gorges	Rénovation complexe Margerie, rempli chaudière	2022-2023	150 000 €								140 000 €	OUI
		Gorges	Remplacement chaudière + modulaire du groupe scolaire	2022-2023	180 000 €								150 000 €	OUI
		Maisdon-sur-Sèvre	Reconstruction - rénov. énergétique salle municipale	2022-2024	2 082 000 €								1 952 000 €	OUI
		Monnières	Chaudière mutualisée (école/multi-accueil/p. enfance)	2022	173 300 €								128 300 €	OUI
		Saint-Fiacre-sur-Maine	Rénovation énergétique de la Mairie	2021-2023	340 000 €								212 000 €	OUI
		Saint-Fiacre-sur-Maine	Rénovation énergétique - remise aux normes de l'école	2023-2026	400 000 €								400 000 €	OUI
Initiatives en matière d'énergie	PCAET	Saint-Lumine-de-Clisson	Réhabilitation ou construction d'une nouvelle mairie	2021-2025	1 200 000 €							1 200 000 €	OUI	
		Saint-Lumine-de-Clisson	Valorisation de la résidence du Vignoble	2021-2023										OUI
		Saint-Lumine-de-Clisson	Aménagement du site des Garennes	2022-2024										OUI
		Vieillevigne	Rénovation du Complexe du Trianon	2021-2022	80 000 €								80 000 €	OUI
		Vieillevigne	Désamiantage/dépollution bâtiments désaffectés	2021-2023	105 000 €								105 000 €	OUI
		Gorges	Schéma directeur éclairage public	2023	15 000 €								15 000 €	OUI
		Monnières	Panneaux photovoltaïques sur nile école	2023-2024	450 000 €								450 000 €	OUI
		Vieillevigne	Reconstruction parkings / installation d'ombrières solaires	2021-2022	300 000 €								300 000 €	OUI
		CSMA	Requalification réseaux Fief des Pommiers - tranche 1	2022-2023	715 000 €								192 000 €	OUI
		Gorges	Requalification réseaux Fief des Pommiers - tranche 2	2023-2024	700 000 €								200 000 €	OUI
Zéro artificialisation nette	PCAET	Gorges	création d'une réserve d'eau pluviales	2022-2023	150 000 €							110 000 €	OUI	
		Monnières	cuve récupération eaux de pluie (50 000l)	2022	55 000 €							55 000 €	OUI	
		Monnières	Renaturation et paysagement place église	2022	100 000 €							100 000 €	OUI	

Axe du Plan de relance : COHESION DU TERRITOIRE

Grande orientation n°3 - Habitat

Développer une offre immobilière variée, accessible à tous et orientée vers l'économie d'espace

Thèmes : maîtrise de l'inflation immobilière et diversification des formes d'habitat, politique de l'habitat sous le prisme de la transition énergétique et de l'économie d'espace

Schémas stratégiques : PCAET, PLH, schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Actions prioritaires	Schéma stratégique	Maître d'ouvrage	Actions	Calendrier	Montant	Partenaires financiers				Autofinancement	Fiche Projet 2021/2022	
						Europe	Etat	Région	Département			Autres
	PLH	CSMA										
Diversification de l'habitat	PLH	Saint-Lumine-de-Clisson	Prog. logements sociaux rue des Fêtes - acquisition	2021	135 500 €						135 500 €	OUI
		Saint-Lumine-de-Clisson	Prog. logements sociaux rue des Fêtes - études travaux	2022-2023							- €	
Construction de logements	PLH	Vieilleville	Acquisitions foncières lotissement communal	2022	700 000 €						700 000 €	OUI
		Haute-Goulaine	Réaménagement du centre-bourg	2022-2026	475 000 €	96 250 €					378 750 €	OUI

Axe du Plan de relance : COHESION DU TERRITOIRE

Grande orientation n°4 - Solidarités

Offrir aux habitants un maillage performant de services pour les plus jeunes comme pour les plus âgés

Thèmes : services Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse répondant à l'évolution des attentes des familles, lien intergénérationnel, accompagnement des aînés

Schémas stratégiques : PCAET, Convention territoriale globale (CTG)

Actions prioritaires	Schéma stratégique	Maître d'ouvrage	Actions	Calendrier	Montant	Partenaires financeurs				Autofinancement	Fiche Projet 2021/2022	
						Europe	Etat	Région	Département			Autres
Services Petite-Enfance	CTG	CSMA	Extension Maison des enfants	2021-2023	559 045 €		70 000 €		100 000 €		189 045 €	OUI
		Aigrefeuille-sur-Maine	Agrandissement de la maison de l'enfance	2022-2023	1 020 000 €				900 000 €		720 000 €	OUI
		Gâtigné	Création d'un Multi-Accueil	2022-2024	1 100 000 €		165 000 €		220 000 €		187 000 €	OUI
Equipements enfance	CTG	Vieillevigine	Etudes Pôle enfance / Pôle culturel	2022	35 000 €						35 000 €	OUI
		Haute-Goulaine	Réaménagement de l'ALSH	2022-2024	250 000 €		37 500 €			143 750 €	68 750 €	OUI
Equipements jeunesse	CTG	Haute-Goulaine	Création d'un Local Jeunes	2022-2024	250 000 €		37 500 €			143 750 €	68 750 €	OUI
		Clisson	Restructuration et extension Résidence J. Bertrand	2021-2023	5 596 000 €		100 000 €				5 452 000 €	OUI
Lien social et Intergénérationnel		Haute-Goulaine	Création d'une "boutique solidaire" (Etik Boutik)	2022-2023	75 000 €		15 000 €				45 000 €	OUI
		Haute-Goulaine	Création d'un jardin partagé	2021-2022	17 000 €						17 000 €	OUI
		La Have-Fouassière	Salle Associative polyvalente	2023-2026	360 000 €		54 000 €					90 000 €
Equipements médicaux		Monnières	Pôle Santé (dans ancienne école)	2022-2023	500 000 €						500 000 €	OUI
		La Planche	Extension Pôle Santé	2022-2023	375 000 €						375 000 €	OUI
		Vieillevigine	Extension de la Maison de Santé	2022-2023	500 000 €						500 000 €	OUI

Axe du Plan de relance : COHESION DU TERRITOIRE

Grande orientation n°6 - Identité

Un territoire au cadre de vie privilégié et à l'identité affirmée, construit autour du patrimoine et du vignoble
Thèmes : identité affirmée autour du patrimoine et du paysage viticole, commerce de produits issus de la viticulture, de l'agriculture ou de l'artisanat local, offre culturelle et de loisirs, préservation et valorisation du cadre de vie, attractivité des centralités

Schémas stratégiques : PCAET, PGD, schéma-vélo, PCT

Actions prioritaires	Schéma stratégique	Maître d'ouvrage	Actions	Calendrier	Montant	Partenaires financiers				Autofinancement	Fiche Projet 2021/2022	
						Europe	Etat	Région	Département			Autres
Commerce de produits locaux		CSMA										
		Remouillé	Marché alimentaire									
		Saint-Lumine-de-Clisson	Installation d'un marché hebdomadaire	2021-2022								
		Boussay	Réalisation d'un plan guide	2021-2023	106 200 €			42 480 €		63 720 €		OUI
		Boussay	Recyclage d'une friche SNCF									
		Boussay	Travaux de voirie Rue de l'Arceau	2023	200 000 €					200 000 €		
		Boussay	Travaux de préservation de l'église	2021	54 586 €							
		Clisson	Rénovation de l'église de la Trinité	2021-2026	2 740 154 €		27 293 €			27 293 €		OUI
		Clisson	Mise en place vidéo-protection Clisson, Gâtigné et Gorges	2021-2022	115 000 €		1 051 000 €		411 000 €	867 154 €		OUI
		Haute-Goulaine	Réaménagement du cimetière	2021-2022	91 700 €		34 500 €		57 500 €	91 700 €		OUI
Cadre de vie		La Haye-Fouassière	Réalisation d'un plan guide	2020-2021	103 000 €					72 100 €		OUI
		Maisdon-sur-Sèvre	Réalisation d'un plan guide	2021				30 900 €				OUI
		Monnières	Espace de vie entre deux écoles / nouvel lotissement	2022	200 000 €							OUI
		Monnières	Programme pluriannuel de réparation des voies	2022-2026	600 000 €					200 000 €		OUI
		Monnières	création voies & parking	2022-2023	150 000 €					600 000 €		OUI
		Saint-Hilaire-de-Clisson	Aménagement du cœur de bourg	2021-2023	479 246 €		100 000 €		235 123 €	150 000 €		OUI
		Saint-Lumine-de-Clisson	Rénovation de l'église Saint-Léobin	2021-...						144 123 €		OUI
		Saint-Lumine-de-Clisson	Aménagement des espaces publics	2024								
		Vieilleville	Aménagement de voirie Avenue de l'Atlantique	2024-2025	2 000 000 €							
	Attractivité des centralités		Clisson	Réaménagement urbain pl. St-Jacques et av. O. de Clisson	2022-2025	1 450 000 €		290 000 €	435 000 €		2 000 000 €	
		Gorges	Opération cœur de ville-cœur de bourg : plan-guide	2022	70 000 €			7 000 €		290 000 €		OUI
		Gorges	Opération cœur de ville-cœur de bourg : programme	2022-2025	5 000 000 €					69 000 €		OUI
		La Haye-Fouassière	Déconstruction du site du Bois Geffray	2021-2022	145 000 €					5 000 000 €		OUI
		La Haye-Fouassière	Aménagements urbains éphémères	2022-2023	60 000 €		24 000 €		12 000 €	145 000 €		OUI
		La Haye-Fouassière	Construction du site du Bois Geffray	2021-2022	35 000 €					24 000 €		OUI
	Vieilleville	Réalisation d'un plan guide - étude de programmation urbaine	2021-2022				14 000 €			21 000 €		OUI



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Contrat de relance et de transition écologique
signé avec Clisson Sèvre et Maine Agglo**

**Annexe n°6 -
Opérations prêtes à démarrer en 2021-2022**



Actions	Porteur	Partenaires	Financements 2021-2022 attendus
Schéma-vélo : liaison Clisson-Saint-Hilaire-de-Clisson	CSMA	Etat Région	DSIL : 200 000 €
Schéma directeur immobilier et énergétique	CSMA	ACTEE Etat	
Requalification réseaux Fief des Pommiers - tranche 1	CSMA	Agence de l'eau Etat	DETR : 150 000 €
Requalification bâtiment bibliothèque en tiers lieux	Aigrefeuille-sur-Maine	Etat Région	DETR-DSIL : 40 000 €
Construction de cellules commerciales	Aigrefeuille-sur-Maine	Etat Région	DETR-DSIL
Extension Maison des enfants	Aigrefeuille-sur-Maine	Etat Département, CAF	DETR-DSIL : 70 000 €
Réhabilitation et requalification du Presbytère	Aigrefeuille-sur-Maine	Etat Région	DETR-DSIL : 75 000 €
Restructuration de l'école publique	Boussay		DETR-DSIL
Extension et réaménagement atelier municipal	Boussay	Etat Région	DETR-DSIL : 62 142 €
Travaux de préservation de l'église	Boussay		DETR-DSIL : 27 293 €
Rénovation énergétique de la mairie	Château-Thébaud	Etat Région	DETR-DSIL : 100 000 €
Etude de programmation – pôle sportif	Château-Thébaud	Etat Département	DETR-DSIL : 10 000 €
Construction terrain synthétique type 5	Château-Thébaud	Etat Département, autres	DETR-DSIL : 100 000 €
Construction de vestiaires de football modulaire	Château-Thébaud	Etat Département, autres	DETR-DSIL : 100 000 €
Plan d'aménagement de mobilités douces	Clisson	Etat Département, autres	DETR-DSIL : 31 000 €
Restructuration et extension Résidence J. Bertrand	Clisson / CCAS	Etat Autres	DETR-DSIL : 100 000 €
Réhabilitation équipements sportifs collège Cacault	Clisson	Etat Département	DETR-DSIL : 350 000 €
Réhabilitation – Mise en sécurité théâtre Le Tivoli	Clisson	Etat	DETR-DSIL : 80 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert	Clisson	Etat Département	DETR-DSIL : 750 000 €
Rénovation de l'Eglise de la Trinité	Clisson	Etat Région, Département	1 051 000 €

Mise en place vidéoprotection Clisson, Gétigné et Gorges	Clisson	Etat Région	DETR-DSIL : 34 500 €
Réaménagement urbain place St-Jacques et avenue O. de Clisson	Clisson	Etat Région, Département	DETR-DSIL : 290 000 €
Création passerelle piétons et cycles sur la Sèvre	Gétigné		DETR-DSIL
Agrandissement de la maison de l'enfance	Gétigné	Etat Département	DETR-DSIL
Rénovation toiture complexe de la Margerie	Gorges	Etat	DETR-DSIL : 100 000 €
Rénovation du complexe de la Margerie, remplacement de la chaudière	Gorges		DETR-DSIL
Remplacement chaudière + modulaire du groupe scolaire	Gorges		DETR-DSIL
Création d'une réserve d'eaux pluviales	Gorges	Etat	DETR-DSIL : 40 000 €
Rénovation et isolation thermique partie espace Coworking	Gorges		DETR-DSIL
Schéma-vélo : itinéraires communautaires non structurants	Haute-Goulaine	CSMA Etat	DETR-DSIL : 133 500 €
Aménagement du centre-bourg	Haute-Goulaine	Etat	DETR-DSIL : 96 250 €
Schéma vélo - liaisons communales – 2022-2026	La Haye-Fouassière	Etat Département	DETR-DSIL : 111 000 €
Etude stratégie d'attractivité commerciale	La Haye-Fouassière		DETR-DSIL
Réhabilitation d'une cellule commerciale	La Haye-Fouassière		DETR-DSIL
Aménagement d'une bibliothèque Tiers-lieu	La Haye-Fouassière	Etat Département	DETR-DSIL : 57 000 €
Cour de l'école maternelle du Petit Prince	La Haye-Fouassière	Etat Département	DETR-DSIL : 70 000 €
Déconstruction du site du Bois Geffray	La Haye-Fouassière		DETR-DSIL
Aménagements urbains éphémères	La Haye-Fouassière	Etat Région	DETR-DSIL : 24 000 €
Restructuration - rénovation énergétique de la salle municipale	Maisdon-sur-Sèvre	Etat	DETR-DSIL : 130 000 €
Liaison schéma Vélo (chemin bleu) hors structurant	Maisdon-sur-Sèvre		DETR-DSIL : 70 000 €
Rénovation friche commerciale (rue de la Maine)	Maisdon-sur-Sèvre		DETR-DSIL
Schéma vélo : itinéraires cyclables communaux (2 voies)	Monnières	Département	DETR-DSIL
Chaufferie mutualisée (école/multi-accueil/pôle enfance)	Monnières	Autres	DETR-DSIL
Cuve récupération eaux de pluie (50 000l)	Monnières		DETR-DSIL
Renaturation et paysagement place église	Monnières		DETR-DSIL

Pôle commercial (dans nouveau bourg)	Monnières		DETR-DSIL
Nouvelle école publique	Monnières	Etat, Département, autres	DETR-DSIL : 100 000 €
Espace de vie entre la nouvelle école et un nouveau lotissement	Monnières		DETR-DSIL
Programme pluriannuel de réparation des voies	Monnières		DETR-DSIL
Création voies & parking	Monnières		DETR-DSIL
Extension Pôle Santé	La Planche		DETR-DSIL
Rénovation énergétique de la Mairie	Saint-Fiacre-sur-Maine	Etat	DETR-DSIL : 128 000 €
Construction d'un pôle commercial avec logements	Saint-Hilaire-de-Clisson	Etat Département	DETR-DSIL : 220 000 €
Aménagement du cœur de bourg	Saint-Hilaire-de-Clisson	Etat	DETR-DSIL : 100 000 €
Programme de logements sociaux rue des Fêtes	Saint-Lumine-de-Clisson		DETR-DSIL
Installation d'un commerce place d'Alatri	Saint-Lumine-de-Clisson		DETR-DSIL
Rénovation du Complexe du Trianon	Vieillevigne		DETR-DSIL
Désamiantage/dépollution bâtiments désaffectés	Vieillevigne		DETR-DSIL
Restructuration parkings / installation d'ombrières solaires	Vieillevigne		DETR-DSIL
Acquisitions foncières lotissement communal	Vieillevigne		DETR-DSIL
Extension de la Maison de Santé	Vieillevigne		DETR-DSIL
Terrain de football	Vieillevigne		DETR-DSIL

Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNE DE LA PLANCHE	LA PLANCHE	FRDC : Construction d'un bâtiment à énergie positive à destination de l'espace jeunes	31/03/2021	Investissement	31 000,00 €
COMMUNE DE LA PLANCHE	LA PLANCHE	PLRIC : Restructuration et extension du restaurant scolaire municipal	21/05/2021	Investissement	75 000,00 €
CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO	AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Les dépenses d'équipements spécifiques nécessaires à l'exploitation de l'équipement aquatique Aqua'val Maine	23/09/2021	Investissement	120 000,00 €
CA CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO	AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	L'aménagement d'une liaison douce entre le centre-bourg et le village de la Chaussée, à Aigrefeuille-sur-Maine	23/09/2021	Investissement	80 000,00 €
ECOFOLIES	CLISSON	Fonds tiers lieux - poste chargé de développement et d'accueil du tiers-lieu - Les écofolies (44)	21/05/2021	Fonctionnement	19 820,00 €
ECOFOLIES	CLISSON	Fonds tiers lieux - poste apprenti mission développement et accueil du tiers-lieu - Les écofolies (44)	23/09/2021	Fonctionnement	3 964,00 €
LES ECOLORES EDUCATION A L ECO-CREATIVITE	CLISSON / GORGES	Fonds tiers lieux - poste coordination du tiers-lieu - Les écolorés (44)	21/05/2021	Fonctionnement	28 717,00 €
					358 501,00 €

**Annexe n° 8 –
Engagement de la Banque des territoires**



**La Banque des territoires,
un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux**

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales ; elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres. Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille (territoiresconseils@caissedesdepots.fr).

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
 - une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
 - une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
 - des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
 - la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
 - la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
 - la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.
- ⇒ <https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport (y compris les ponts) ;
- de la biodiversité et de la transition écologique ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » et de « Petites Villes de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social et de santé ;
- de la relance touristique ;
- du renouvellement urbain ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en région Pays de Loire par les conseils départementaux. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la Banque des Territoires).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.